



Programme d'Appui aux PME/PMI  
et à la Maîtrise des Technologies  
d'Information et de Communication (PME II)

# REVUE DE PRESSE

Du 11 au 14 Novembre 2012



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne

Palais des expositions Pins Maritimes - Mohammadia - Alger

Tél. : +213 (0) 21 21 00 68 - Fax : +213 (0) 21 21 00 86 - e-mail : [contact@algerie-pme2.dz](mailto:contact@algerie-pme2.dz)

[www.algerie-pme2.dz](http://www.algerie-pme2.dz)

## SOMMAIRE

<b>Environnement de la PME</b>	
Mise à niveau des PME 20.000 entreprises concernées à l'horizon 2014	4
Hausse des importations de ciment Plus de 190 millions de dollars en neuf mois	5
Matériaux de construction Les importations de ciment explosent	6
Pour satisfaire la forte demande et atténuer la flambée des prix Forte hausse des importations de ciment en 9 mois	8
Situation économique, investissement étranger, inflation... Les bons et les mauvais points du FMI	9
101 PME ont bénéficié de l'aide financière de l'ANDPME Optimiser la compétitivité	11
La mission du FMI à Alger a pris fin hier Une croissance attendue de 3,4% en Algérie	14
Opérateurs économiques agréés 12 entreprises intègrent le dispositif	17
Mise à Niveau des entreprises Chérif Rahmani : "Je ne suis pas dans une course au nombre"	19
Nouvelle mesure du ministère des Finances Les signes extérieurs de richesse seront surveillés	21
En dépit d'un environnement économique défavorable Le FMI salue les «performances» de l'Algérie	23
PME Une mise à niveau pour mieux résister à l'OMC	25
Douanes Un statut particulier pour 12 opérateurs économiques	27
Tout en saluant l'Algérie pour le prêt qui lui a été accordé Le FMI mise sur une croissance hors hydrocarbures	30
Mise à niveau des entreprises 700 millions de dinars au profit de 101 PME	31
Gestion des déchets toxiques L'Algérie frôle la catastrophe écologique !	32
Abdelkader Kacher, directeur du laboratoire sur la mondialisation et droit national (Lamod) - «La délocalisation des industries polluantes vers les pays du Sud a été l'un des objectifs des pays du Nord	34
Mauvais stockage de pesticides périmés 145 sites contaminés	39
Ouchichi Mourad. Dr en sciences politiques, professeur d'économie à l'université de Béjaïa	41
«L'Etat algérien est parmi les plus grands gaspilleurs de la planète»	

## SOMMAIRE Suite...

<b>Environnement de la PME</b>	
Pour faire face à l'érosion du pouvoir d'achat, Petites bourses cherchent crédits	43
L'Algérie n'investit pas, elle dépense	48
Le chef de la mission du FMI en Algérie "L'Algérie est sur la bonne voie"	50
Innovation industrielle Nécessité d'une stratégie nationale	52
<b>PME</b>	
ALGreeNia, jeune entreprise verte, innovante et en plein essor	54
<b>TIC</b>	
Bientôt à Oran Une école pour les métiers de base des TIC	56
Dé-bureaucratization de l'administration publique l'enjeu capital des technologies de l'information et de la communication	57
<b>COOPERATION / INTERNATIONAL</b>	
Les polonais misent sur le bâtiment algérien	61
Visite à Alger du secrétaire d'État du Ministère des AE roumain Consolider la coopération économique	66
Ouyahia à Tlemcen "Le projet Renault est une utopie économique"	67
15e conférence internationale contre la corruption La présidente du Brésil réclame plus de régulation et de transparence dans la finance mondiale	69
Jean-pierre Raffarin le 24 novembre à Alger Plusieurs dossiers économiques à ficeler	71
Formation professionnelle et technique Des experts britanniques à Alger	73
Economie, sahel et mémoire Medelci explique les objectifs de Hollande à Alger	74
ALGÉRIE-MALAISIE Un forum d'affaires en février prochain	76
<b>EVENEMENTS</b>	
Rencontre wali-investisseurs Un conclave pour booster les grands projets de la wilaya	77

Support	El Moudjahid	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Mise à niveau des PME 20.000 entreprises concernées à l'horizon 2014</b>		

*Le programme de mise à niveau sera lancé aujourd'hui au cours d'une cérémonie officielle que présidera le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement.*

Quelque 20.000 entreprises sont concernées à l'horizon 2014 par le programme de mise à niveau qui sera lancé aujourd'hui au cours d'une cérémonie officielle que présidera le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, indique un communiqué du ministère.

Ce programme, visant à soutenir ces entreprises à renforcer leurs performances, est doté d'une enveloppe financière de 386 milliards de DA, et devra toucher 20.000 PME à l'horizon 2014, prévoit l'Agence nationale du développement de la PME (ANDPME), L'ANDPME, à travers ses huit directions et 15 antennes régionales, est chargée de mettre en œuvre ce programme et veille également à la réalisation de diagnostics et de pré-diagnostics afin de déterminer les entreprises répondant aux conditions d'éligibilité fixées au préalable.

Pour bénéficier de ce plan de mise à niveau, les PME doivent compter entre un et 250 employés et exercer dans les secteurs de l'Industrie, du BTPH, de la Pêche, du Tourisme et de l'hôtellerie, des services, des Transports, et des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Les entreprises d'importation et de vente en l'état ne sont pas concernées par ce programme.

Le nombre des entreprises bénéficiaires du programme de mise à niveau des PME "dépassera 800 unités à la fin de 2012", avait indiqué, début octobre dernier, le directeur général de l'ANDPME, M. Rachid Moussaoui.

Le nombre de dossiers déposés au niveau de l'ANPME a atteint "2.016 PME à fin septembre dernier", alors que les PME inscrites dans le cadre de la "Task force" ANDPME/ANSEJ sont au nombre de "3.441", avait-il ajouté. Parmi les 2.016 dossiers d'adhésion au programme de mise à niveau, le taux des entreprises du BTPH a enregistré une hausse "remarquable" pour atteindre 59%, alors que les entreprises du secteur de l'industrie représentent 18% des déposants de dossiers pour être éligibles à ce programme mis en œuvre par le gouvernement.

Les secteurs des services et de l'agro-alimentaire représentent quant à eux successivement 12% et 4%, selon le même responsable. L'Algérie vise, à travers les divers programmes de soutien à l'investissement, la création de deux millions de PME à l'horizon 2025, contre 650.000 actuellement, un objectif réalisable, à "condition de mettre en place une véritable stratégie industrielle et de sortir du cercle infernal de l'import-import", avait souligné, au mois d'octobre dernier, le président du Conseil national consultatif de la PME (CNC PME), M. Zaïm Bensaci.

Support	El Watan	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Hausse des importations de ciment Plus de 190 millions de dollars en neuf mois</b>		

***La facture d'importation de ciment a augmenté de près de 87% durant les neuf premiers mois de 2012, tirant la facture des importations de matériaux de construction de 20,3%, selon les chiffres des Douanes, repris par l'APS.***

La facture des importations de ciment est passée de 102,1 millions à 190,4 millions de dollars, pour une quantité de 2,076 millions de tonnes, soit équivalent de 88,4% d'augmentation. Le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) a entamé, dès le mois de juin, des importations mensuelles de ciment en vue de satisfaire la forte demande et atténuer la flambée des prix accentuée par la spéculation.

Le déficit en ciment du marché national est estimé à plus de 2,5 millions de tonnes par an, selon les estimations du groupe GICA. La production nationale actuelle est de plus de 18 millions de tonnes par an, dont 11,5 millions de tonnes sont assurés par les 12 cimenteries publiques.

De façon plus globale, il est à noter que de janvier à septembre dernier, les importations de matériaux de construction ont totalisé 2,22 milliards de dollars contre 1,84 milliard de dollars à la même période de 2011, selon les chiffres des Douanes. Les quantités importées de ciment, fer et bois sont passées de 3,685 millions de tonnes à 5,257 millions de tonnes, également en augmentation de 42,6%.

Par ailleurs, les importations de fer et d'acier de construction se sont chiffrées à 1,52 milliard de dollars durant les neuf premiers mois de 2012, contre 1,25 milliard de dollars à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 21,25%.

Les quantités importées ont enregistré le même rythme d'augmentation, passant de 1,695 million de tonnes à 2,173 millions de tonnes, soit une hausse de 42,65%. Les quantités de bois importées sont passées de 886 millions de tonnes à 1,007 milliard de tonnes, en hausse de 13,67%, pour une valeur de 505,79 millions de dollars, en augmentation de près de 4% par rapport à 2011.

*Zhor Hadjam*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Matériaux de construction</b> <b>Les importations de ciment explosent</b>		

**L**a production nationale de ciment ne suffit pas, en dépit des différents plans de développement des cimenteries, ainsi que l'installation sur le marché algérien des matériaux de construction du Français Lafarge, un des leaders mondiaux dans le domaine.

Avec un important plan de charge, notamment quelques 1,2 million de logements à réaliser d'ici 2014, il est dès lors évident que les importations algériennes vont fonctionner comme une soupape de sécurité, pour le marché national des matériaux de construction. En fait, les statistiques des Douanes pour les neuf premiers mois de l'année confirment cette tendance, avec une hausse de 20,3% des importations de matériaux de construction.

A elles seules, les importations de ciment ont bondi de 86%. En valeur, les importations de matériaux de construction se sont établies à 2,22 milliards de dollars durant cette période contre 1,84 md usd durant les neuf premiers mois de 2011, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) des Douanes. En volume, les achats (ciments, fer, bois de construction) sont passés de 3,685 millions de tonnes à 5,257 millions de tonnes, en hausse de 42,6%.

Le rebond des importations de matériaux de construction durant les neuf premiers mois de l'année est le fait d'achats massifs de ciment, entre les mois de mars-Avril au mois d'août, une période marquée par une très forte tension sur les ciments. Il y avait d'une part une pénurie de ciment sur le marché, au moment d'une forte demande des professionnels du BTP, ainsi que d'importants mouvements spéculatifs sur le marché parallèle des ciments, avec des prix surréalistes pour le sac de 50 kg.

Une situation qui a conduit les autorités à donner le feu vert au groupe Gica, pour l'importation en urgence de quelques 500.000 tonnes, pour réguler le marché national. La hausse des achats à l'international, des matériaux de construction a été fatalement le fait des importations des ciments avec une progression de 86,45%, qui sont passées de 102,1 millions à 190,4 millions de dollars.

Durant cette période, le groupe Gica et des importateurs privés, pour combler le déficit de la production locale, ont importé près de 2,07 millions de tonnes de ciment contre 1,104 million de tonnes en 2011, en hausse de 88,4%. Officiellement, le déficit en ciment du marché national est estimé à plus de 2,5 millions de tonnes/an par les experts du groupe GICA.

Actuellement, les 12 cimenteries publiques plus le Français Lafarge produisent un peu plus de 18 millions de tonnes par an. Les 12 cimenteries publiques assurent la production de 11,5 millions de tonnes. L'enveloppe consacrée au programme d'investissement du groupe Gica, à l'orée de 2020, qui porte notamment sur l'extension des capacités de production de certaines cimenteries (Meftah, Chlef, Zahana) et la réalisation de nouvelles usines, serait de 320 milliards de DA (plus 4 milliards de dollars).

Le groupe GICA compte produire 20 millions de tonnes à l'horizon 2016 et 29 millions de tonnes d'ici à 2018-2020. Quant aux importations de fer (rond à béton notamment) et d'acier de construction, elles se sont établies à 1,52 milliard de dollars au cours des neuf premiers mois de 2012 contre 1,25 md de dollars à la même période en 2011, en hausse de 21,25%.

La même tendance est enregistrée également en ce qui concerne les volumes importés, qui sont passés de 1,695 million de tonnes à 2,173 millions de tonnes (+ 42,65%). Les importations de bois de construction ont été également en hausse, passant de 886 millions de tonnes à 1,007 million de tonnes, en hausse de 13,67% durant la même période. Les achats de bois de construction sont eux passés de 486,47 millions de dollars à 505,79 millions de dollars, en hausse de 4%.

*Yazid Alilat*

Support	Liberté	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Pour satisfaire la forte demande et atténuer la flambée des prix Forte hausse des importations de ciment en 9 mois</b>		

**L**a facture de l'Algérie pour les importations de matériaux de construction a connu une hausse de 20,3% durant les neuf premiers mois 2012, tirée essentiellement par une très forte augmentation de 86% des achats de ciment, selon l'APS qui cite les Douanes algériennes.

De janvier à septembre dernier, les importations de matériaux de construction ont totalisé 2,22 milliards de dollars contre 1,84 milliards de dollars à la même période en 2011, selon les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) des douanes. Les quantités importées de matériaux de construction (ciment, fer et bois) sont passées de 3,685 millions de tonnes à 5,257 millions de tonnes, également en augmentation de 42,6.

Cette évolution haussière des importations de matériaux de construction a été tirée essentiellement par une hausse de 86,45% de la facture des importations des ciments (5 types de produits) qui est passée de 102,1 millions à 190,4 millions dollars.

La quantité de ciment importée a connu la même tendance, passant de 1,104 millions de tonnes à 2,076 millions de tonnes, soit une hausse de 88,4%. Pour satisfaire la forte demande, atténuer la flambée des prix accentuée par la spéculation et éviter ainsi le retard dans les délais de réalisation des projets, le Groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica) a entamé, dès le mois de juin, des importations mensuelles de ciment durant cette période de "forte" tension.

Le déficit en ciment du marché national est estimé à plus de 2,5 millions de tonnes par an, selon les estimations du groupe Gica. Les importations de fer et d'acier de construction se sont chiffrées à 1,52 milliard de dollars durant les neuf premiers mois de 2012, contre 1,25 milliard dollars à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 21,25%.

Les quantités importées sont passées de 1,695 million de tonnes à 2,173 millions de tonnes (+ 42,65%). Les importations de bois ont, également, connu une hausse, passant de 886 millions de tonnes à 1,007 million de tonnes (+13,67%).



Support	L'Expression	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Situation économique, investissement étranger, inflation...</b> <b>Les bons et les mauvais points du FMI</b>		

***Le FMI appelle les autorités algériennes à identifier les secteurs stratégiques et à exclure les autres secteurs de la règle des 49/51%.***

**L**a stabilité de l'économie algérienne est précaire tant la croissance que lui assurent les exportations en hydrocarbures n'est pas éternelle: tel semble être le message de la mission du Fonds monétaire international (FMI) qui a séjourné ces deux dernières semaines à Alger dans le cadre des consultations annuelles de l'institution.

Cette mission, conduite par M.Zeine Zeidane, a rendu compte, hier, lors d'une conférence de presse à l'hôtel El Djazaïr, de ces activités dans ce cadre en distribuant les bons points à l'économie nationale et en relevant les défis qui l'attendent.

En attendant le rapport final de la mission, qui sera publié au début de l'année 2013, le chef de la mission a émis des propositions pour sortir l'économie de sa dépendance aux hydrocarbures, améliorer le climat des affaires et fluidifier l'investissement. Le conférencier a entamé son propos par souligner les performances «solides» de l'économie algérienne.

M.Zeidane a indiqué, dans ce sens, que l'Algérie jouit d'une situation extérieure solide grâce à ses réserves de changes. Elle jouit aussi, selon lui, d'un secteur financier stable et solide et d'une performance macro-économique forte. Dans ces conditions, le conférencier qui s'est dit «impressionné par la gestion des réserves par la Banque d'Algérie» prévoit un taux de croissance de 3,4% en 2013. M.Zeidane n'a pas manqué de saluer la décision algérienne d'accorder un prêt de 5 milliards de dollars au FMI. «C'est un placement sûr et rentable et qui participe à l'effort mondial pour améliorer la conjoncture économique internationale», a-t-il dit. Cela concerne le côté face de l'économie nationale basée essentiellement sur les hydrocarbures.

Le côté pile qui renferme tous les obstacles au développement (bureaucratie, restrictions...) a été le côté le plus abordé par le représentant du FMI. «Le défi le plus important des autorités algériennes est l'accélération de la croissance hors hydrocarbures qui doit atteindre deux chiffres pour atténuer le chômage, notamment des jeunes qui a atteint 21,5%», a-t-il dit. Cela passe par l'amélioration du climat des affaires, la facilitation des investissements nationaux et étrangers, la simplification des mesures pour la création des entreprises dans des délais courts et l'accès aux crédits bancaires, la diversification des exportations...etc.

Concernant la règle des 49/51% appliquée pour les investissements étrangers, le chef de la mission du FMI a appelé les responsables algériens à «identifier les secteurs stratégiques sur lesquels cette règle soit maintenue et ouvrir les autres secteurs à l'investissement en focalisant l'effort sur le partage de la valeur ajoutée».

Le conférencier a plaidé, en outre, pour le retour du crédit à la consommation, expliquant qu'il faut éviter toute forme de restriction. M.Zeidane a ajouté que la maîtrise de l'inflation qui atteindrait 8,4% et la viabilité des finances publiques sont les autres défis importants pour l'Algérie à court et moyen terme.

Pour lui, la lutte contre l'inflation devra passer par l'utilisation coordonnée des politiques monétaire et budgétaire afin de la ramener à une fourchette de 4 à 4,5%.

Selon un communiqué de la mission du FMI, l'expansion budgétaire des dernières années a accru la vulnérabilité des finances publiques.

«La politique budgétaire prudente envisagée pour 2013 permettra de restaurer les marges de manœuvre et devra être poursuivie dans le moyen terme par la maîtrise de la dépense courante et le développement des recettes hors hydrocarbures», recommande également le FMI.

*Karim AIMEUR*

Support	El Moudjahid	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>101 PME ont bénéficié de l'aide financière de l'ANDPME Optimiser la compétitivité</b>		

*Programme de mise à niveau : 800 unités concernées à la fin de 2012*



*101 petites et moyennes entreprises privées ont reçu, hier, les décisions d'octroi d'aides financières de l'État, par l'Agence nationale de développement des PME (ANDPME), dotées d'une enveloppe financière de 386 milliards de dinars, et ce dans le cadre de l'exécution du programme national de mise à niveau des PME qui poursuit son cours.*

**S**ur les 101 bénéficiaires de cette décision, qui s'ajoutent au 618 PME ayant bénéficié de ce programme depuis son lancement en janvier 2011, 40 sont de très petites entreprises (TPE), 43 des petites entreprises (PE) et 18 des moyennes entreprises (ME), additionnant un montant de 700 millions de dinars.

Les actions soutenues par le programme national de modernisation permettra aux PME d'évoluer à travers trois phases d'intervention. Le programme constitue, affirme le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani, «une nouvelle étape dans la vie des entreprises nationales privées qui sont appelées à développer rapidement leur compétitivité pour faire face à une rude concurrence sur les marchés national et international.

Le programme national de mise à niveau des PME, doté d'un budget de 386 milliards de dinars, accordera plus d'importance à la qualité des actions menées qu'au nombre d'entreprises bénéficiaires». Intervenant lors d'une cérémonie de remise des aides financières et la signature des contrats y afférant, qu'il a présidée, il a indiqué : «Nous ne sommes pas dans une approche de nombre de bénéficiaires, mais de la qualité des actions de mise à niveau des PME, notamment celles qui activent dans des filières stratégiques.».

Les filières stratégiques sont, dit-il, les industries manufacturières, pharmaceutiques, chimiques, alimentaires, mécaniques et celles liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que le BTPH. M. Rahmani considère que «les PME ont un rôle moteur dans l'emploi et dans la valeur ajoutée.

Les PME peuvent jouer dans la remontée de filière et dans la sous-traitance».

Tout en soulignant que dans le but de mettre ces PME dans l'axe stratégique dans le développement industriel, le ministre de l'Industrie affirme : «Ce que nous voulons, c'est donner la priorité aux entreprises qui couvrent le marché, qui font la substitution à l'importation, qui sont dans l'innovation et la créativité.» .

À partir de là, le management sera privilégié, qui permettra «la mise à niveau des travailleurs et de l'encadrement», précise-t-il. «Les PME doivent développer rapidement leur compétitivité, pour parvenir à faire face à la rude concurrence engendrée, notamment, par l'adhésion de l'Algérie à la Zone arabe de libre-échange (Zale) et prochainement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)», a-t-il prôné. Le premier responsable du ministère développe que le programme de mise à niveau comprend cinq axes principaux : le premier consiste à aider les PME à améliorer leur management, à avoir une stratégie de marché et un plan d'innovation.

Les deuxième et troisième axes visent respectivement à «former les ressources humaines des PME et à encourager leur utilisation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication». «La facilitation de l'accès au financement au profit des PME, ainsi que leur initiation à l'innovation et à la recherche développement» représentent le contenu des quatrième et cinquième axes du programme national de mise à niveau.

Dans ce sillage, le premier responsable du ministère de l'Industrie a appelé les banques pour «donner un espace plus vaste à la PME, n'ayant pas la capacité de négociation comme les autres entreprises», a-t-il expliqué. À noter que les financements ne sont pas remis directement aux entreprises, mais plutôt aux bureaux d'études chargés de mener les actions de mise à niveau, à l'image des pré-diagnostics et diagnostics.

Pour bénéficier de ce plan de mise à niveau, les PME doivent compter entre un et 250 employés, et exercer dans les secteurs de l'Industrie, du BTPH, de la Pêche, du Tourisme et de l'hôtellerie, des services, des Transports, et des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les entreprises d'importation et de vente en l'état ne sont pas concernées par ce programme. Par ailleurs, l'Algérie vise, à travers les divers programmes de soutien à l'investissement, la création de deux millions de PME à l'horizon 2025, contre 650.000 actuellement. Pour rappel, le programme vise à mettre à niveau 20.000 PME à l'orée 2014, soit un coût moyen de 14,5 millions de dinars par entreprise.

Et pour bénéficier des aides octroyées par l'Andpme, l'entreprise doit appartenir exclusivement aux secteurs de l'Industrie, du BTPH, de la Pêche, du Tourisme et hôtellerie, des services, des Transports, et des services TIC. Elle doit également être en activité depuis deux ans au moins, avec des agrégats économiques positifs.

## **Programme de mise à niveau**

### **800 unités concernées à la fin de 2012**

Financé par la dépense publique, le programme de mise à niveau permettra de disposer d'un développement économique durable à travers ses trois phases d'intervention : le pré-diagnostic, le diagnostic et l'action experte. Le nombre des entreprises bénéficiaires du programme de mise à niveau des PME «dépassera 800 unités à la fin de 2012», a indiqué le directeur général de l'ANDPME, M. Rachid Moussaoui.

Le nombre de dossiers déposés au niveau de l'ANDPME a atteint «2.016 PME à fin septembre 2011», alors que les PME inscrites dans le cadre de la «Task force ANDPME/ANSEJ sont au nombre de 3.441», a-t-il ajouté.

Parmi les 2.016 dossiers d'adhésion au programme de mise à niveau, le taux de participation des entreprises du BTPH a enregistré une hausse remarquable pour atteindre 59%, alors que les entreprises du secteur de l'industrie représentent 18% des bénéficiaires. Selon lui, «les secteurs des services et de l'agro-alimentaire représentent respectivement 12 et 4%».

*Sihem Oubraham*

Support	El Moudjahid	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>La mission du FMI à Alger a pris fin hier Une croissance attendue de 3,4% en Algérie</b>		

*“Le prêt accordé par l’Algérie au FMI contribuera à améliorer la conjoncture économique mondiale”*



*Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à une croissance de 3,4% en Algérie, en 2013, soutenue par la demande intérieure et la reprise dans le secteur des hydrocarbures,*

**D**irigée par M. Zeine Zeidane, une mission du Fonds monétaire international a séjourné dans notre pays du 29 octobre au 11 novembre 2012. Il a été question d’entreprendre des discussions avec les autorités algériennes sur les politiques et perspectives économiques du pays au titre des consultations annuelles conformément à l’article 7 de statuts du FMI.

Une consultation qui sera soldée par un rapport devant être examiné par le Conseil d’administration du Fonds début 2013. La mission qui a rendu compte de ses conclusions, hier, lors d’une conférence de presse organisée à l’hôtel El-Djazaïr, par la Banque d’Algérie, a relevé une «position financière bonne et stable de l’Algérie», une «épargne budgétaire assez importante soit près de 35% du PIB», et une «bonne situation macroéconomique».

Aussi, le FMI note que la performance de l’année 2012 devrait se maintenir et «rester solide». La croissance devrait s’établir à 2,5%, grâce à la dynamique enregistrée dans le secteur hors hydrocarbures, néanmoins tirée par la dépense publique. Cette dernière devrait s’établir à 3,4% en 2013, car soutenue par la demande intérieure et la reprise dans le secteur des hydrocarbures.

Par ailleurs, estime les experts du FMI, l’excédent du compte courant devrait atteindre 8,2% du PIB, sachant que la hausse des prix des hydrocarbures compense le déficit en exportations. En outre, le solde courant resterait excédentaire en 2013, soit 7,1% du PIB. Il est relevé également que les réserves de changes se maintiendraient tant en 2012 qu’en 2013 à un niveau «très confortable», alors que la dette extérieure demeurera «très limitée».

Le Fonds fait état de la solidité du secteur bancaire algérien en 2012 et une position financière à la faveur, notamment, du niveau des accumulations du Fonds de régulation des recettes qui ont atteint 26% du PIB. Sur un autre registre, les missionnaires du Fonds notent une vulnérabilité budgétaire, relativement expansionniste, ces dernières années, qu'il faudra consolider par le renforcement des instruments de la croissance.

Le FMI enregistre que le projet de loi de finances pour 2013 va justement dans cette direction, d'autant plus qu'il prévoit de consolider les recettes hors hydrocarbures, d'améliorer la gestion des dépenses publiques, et de moderniser la gestion de la finance publique, relève M. Zeine Zeidane.

Parmi les défis qui s'imposent à notre pays, le Fonds cite la lutte contre le chômage des jeunes qui reste «très élevé» et qu'il va falloir continuer par la création d'opportunités d'emplois, la maîtrise de l'inflation dont le taux pourrait atteindre 5% en 2013, selon les prévisions de cette institution. Pour ce faire, le Fonds propose d'encourager la consommation des ménages, conséquemment à la hausse des salaires, régler la problématique de l'offre et de la distribution.

En fait, la maîtrise de l'inflation, la viabilité des finances publiques et le renforcement de la croissance hors hydrocarbures constituent les principaux défis pour l'Algérie, «à court et moyen termes». Le FMI relève, dans ce sens, que le PLFC 2013 s'inscrit dans un objectif de maîtrise des dépenses courantes.

À propos des IDE, le Fonds suggère que la règle des 49/51 soit appliquée aux secteurs stratégiques, que l'État algérien définirait, la priorité pour l'Algérie étant «d'améliorer l'environnement des affaires». «Il faut améliorer l'efficacité des guichets uniques, faciliter l'accès aux services de base et disposer d'une fiscalité attractive», recommande le conférencier qui affirme que l'Algérie est le seul pays à avoir institué une telle «restriction» parmi plus de 80 pays ayant fait l'objet d'une étude par la Banque mondiale.

Aussi, «il faudra focaliser l'effort sur le partage de la valeur ajoutée et simplifier cette règle», a-t-il ajouté. Les conclusions de la mission du FMI indiquent que l'Algérie dispose de beaucoup de facteurs de compétitivité, et est dotée de potentialités énormes en matière d'investissements, notamment dans les secteurs de la pharmacie, de l'agroalimentaire et du tourisme. Des atouts qui permettent au pays de diversifier son économie, dit le conférencier.

La mission du FMI estime, dans sa conclusion, que la politique budgétaire prudente préconisée pour 2013 permettra de restaurer les marges de manœuvre», et devra être maintenue dans le moyen terme par la maîtrise de la dépense courante et le développement du secteur hors hydrocarbures. En sommes, l'Algérie devra s'inscrire dans une «stratégie d'amélioration du climat des affaires, assouplir les contraintes en matière d'IDE, opérer une meilleure intégration au commerce international et continuer la réforme de son secteur financier», recommandent les experts du FMI.

**“Le prêt accordé par l'Algérie au FMI contribuera à améliorer la conjoncture économique mondiale”**

Le Fonds monétaire international (FMI) a salué hier le prêt de cinq milliards de dollars accordé par l'Algérie au Fonds, soulignant qu'il s'agit d'une contribution à l'effort mondial d'améliorer la conjoncture économique internationale. «Nous avons pensé à l'Algérie, car c'est un pays qui a une très solide situation financière extérieure.

Donc, l'Algérie est tout à fait qualifiée pour contribuer à l'effort mondial d'améliorer la conjoncture économique internationale», a affirmé Zeine Zeidane, chef de mission du FMI lors d'un point de presse à l'issue de son séjour à Alger dans le cadre des consultations annuelles prévues par les statuts du FMI.

«L'Algérie gagnera certainement de cette opération», assure le représentant mauritanien du FMI, ajoutant que le pays a réalisé un placement «sûr, remboursable à échéance et qui dispose d'un taux de rendement assez appréciable».

*D. Akila*



Support	El Moudjahid	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Opérateurs économiques agréés 12 entreprises intègrent le dispositif</b>		

*“Douze entreprises productrices ont reçu leur agrément dans le cadre de dispositif d’opérateurs économiques agréés (OEA)», a annoncé, M. Ben Tahar Kaddour, directeur de la législation, de la réglementation et des échanges commerciaux au niveau des douanes.*



“**D**ouze entreprises productrices ont reçu leur agrément dans le cadre de dispositif d’opérateurs économiques agréés (OEA)», a annoncé, M. Ben Tahar Kaddour, directeur de la législation, de la réglementation et des échanges commerciaux au niveau des douanes. S’exprimant lors de son intervention, à l’occasion de l’ouverture des travaux de 1er colloque international sur «Le commerce de détail et les centres commerciaux», organisé par la Chambre de commerce et d’industrie Suisse-Algérie, il a souligné que «l’OEA comporte essentiellement trois types de certificats : la simplification douanière, la sécurité et sûreté, ainsi que le complet pour bénéficier à la fois de facilitations douanières et d’assouplissements de contrôles sécuritaires».

S’agissant de la simplification douanière, Ben Tahar a souligné que «celle-ci est accordée aux opérateurs qui obéissent à certains nombres de conditions, faisant de cers derniers des partenaires avec l’administration des douanes. Le titulaire de ce statut peut bénéficier, entre autres, d’un accès plus aisé aux simplifications douanières et à une réduction des contrôles physiques et documentaires, ainsi qu’un traitement prioritaire en cas de sélection à un contrôle».

Concernant la sécurité de la sûreté, il a indiqué qu’«elle sera accordée à tout opérateur qui satisfait aux critères de conformité douanière et applique des normes de sécurité et de sûreté adéquate». Le titulaire peut bénéficier, selon l’orateur, «entre autres, d’une possibilité de notification préalable et d’une réduction préalable, ainsi que de la réduction des contrôles physiques et documentaires».

Et de poursuivre que «le statut de l’OEA reflète une évolution majeur pour l’administration des Douanes algériennes, permettant, d’une part, la mise à niveau de ses prestations à la hauteur des attentes des opérateurs économiques activant dans le domaine du commerce extérieur, et, d’autre part, l’harmonisation du son arsenal juridique vis-à-vis du contexte économique commercial mondial, ainsi que l’amélioration de la productivité et de la compétitivité de l’économie nationale qui passent nécessairement par la facilitation des procédures, etc».

Mettant l'accent sur les objectifs de l'OEA, il a tenu à souligner que celle-ci est une étape importante qui permettra le renforcement du partenariat entre les douanes et l'entreprise, créant ainsi une nouvelle relation basée sur la confiance mutuelle et le renforcement de la compétitivité algérienne, et d'offrir un traitement personnalisé aux opérateurs économiques en termes de facilitation de procédures de dédouanement.

M. Ben Tahar Kaddour a conclu son intervention en qualifiant le dispositif de l'OEA de «la plus importante facilitation» mise en place par l'administration des Douanes algériennes, et ceci dans le but d'adapter les procédures douanières aux normes internationales et l'intégration de notre économie au commerce mondial.

*Makhlouf Ait Ziane*

Support	Liberté	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Mise à Niveau des entreprises</b> <b>Chérif Rahmani : “Je ne suis pas dans une course au nombre”</b>		

L'Agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise (ANDPME) a signé, hier, dans le cadre du programme national de mise à niveau, des conventions avec 101 entreprises, lors d'une cérémonie organisée à l'hôtel El-Aurassi à Alger. Les aides financières accordées à ces entreprises sont estimées à 700 millions de dinars.

Le programme national de mise à niveau, d'un montant de 386 milliards de dinars, décidé par les pouvoirs publics pour la période 2010-2014, traduit sans nul doute une volonté de l'État d'appuyer l'entreprise dans son développement afin de lui permettre de faire face aux menaces et de relever les défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée.

Annoncé par le gouvernement le 11 juillet 2010, le programme national de mise à niveau des PME est destiné, suivant les termes du communiqué du Conseil des ministres qui l'a adopté, à “préparer les entreprises nationales à affronter la compétition internationale et à permettre la diversification de nos exportations”. L'État s'est fixé un objectif de mettre à niveau 20 000 petites et moyennes entreprises durant la période 2010-2014.

Ce programme ambitieux, auquel le gouvernement a donné son feu vert depuis près de deux ans, accuse déjà un retard important. Le ministre de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Chérif Rahmani, a, dans son allocution d'ouverture, évoqué 2 000 adhésions à ce programme. 700 entreprises sont éligibles. “Je ne suis pas dans une course au nombre.

Notre action doit aller vers la qualité”, a-t-il précisé. Le gouvernement, sans abandonner l'ambitieux programme annoncé en 2010, s'est fixé des priorités sur lesquelles il compte consolider ses actions ciblant des PME évoluant dans les secteurs stratégiques. Le ministère de l'Industrie veut promouvoir les filières industrielles présentant un fort potentiel de développement en réduisant substantiellement le recours aux importations.

“On n'est plus dans une posture d'évaluation, de diagnostic ou d'audit. Cela est dépassé. Nous sommes dans une posture d'action”, affirme M. Rahmani, indiquant que l'ambition du gouvernement est d'assurer le redressement de l'industrie nationale, pour aller vers une économie productive et développer “le made in Algeria”. Une politique, explique-t-il, fondée sur la liberté d'entreprise et d'investir. “Il n'y a pas de développement en dehors de l'industrie.

Il n'y a que l'industrie qui peut apporter réellement des emplois durables”, a estimé le ministre, qui semble avoir pris en compte les remarques du patronat, notamment le Forum des chefs d'entreprise, concernant les lacunes du programme national de mise à niveau. “L'environnement institutionnel doit être modernisé. L'ANDPME n'a pas le statut en phase avec sa mission”, a reconnu M. Chérif Rahmani.

Le nombre des entreprises bénéficiaires du programme de mise à niveau des PME “dépassera 800 unités à la fin 2012”, avait indiqué, début octobre dernier, le directeur général de l'ANDPME, Rachid Moussaoui.

Les dossiers déposés au niveau de l'agence ont atteint 2 016 à fin septembre de l'année en cours, a-t-il affirmé, tout en précisant que le nombre des entreprises du secteur du BTPH inscrites au programme de mise à niveau a enregistré une évolution notable, soit 59%, alors que les entreprises relevant du secteur industriel constituent 18% des dossiers déposés au niveau de l'agence.

Les secteurs des services et de l'agroalimentaire représentent respectivement 12 et 4%. 31% des PME ayant exprimé leur volonté d'adhérer au programme sont localisées dans la région d'Annaba, 30% à Sétif, 20% seulement dans la wilaya d'Alger et 16% à Oran.

*Meziane Rabhi*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Nouvelle mesure du ministère des Finances Les signes extérieurs de richesse seront surveillés</b>		

**L**e ministre des Finances, M. Karim Djoudi, a annoncé, hier, la création d'un «service d'investigation fiscale», indépendant de l'administration des finances, chargé de contrôler les fortunes. Cette structure, dont les contours sont mal définis, suscite interrogations et scepticisme.

Confronté à une brutale irruption des dossiers de corruption, le gouvernement a tenté d'y répondre, de manière très maladroite, en annonçant la création imminente d'un nouveau service «d'investigation fiscale» qui aurait pour mission de contrôler les fortunes, un peu à la manière du fameux slogan «d'où tiens-tu cela ?» Dimanche, en marge de l'adoption de la loi de finances 2012 par l'Assemblée nationale, M. Karim Djoudi, ministre des Finances, a, en effet, annoncé la création de cet organisme qui serait indépendant de la direction des impôts, mais dont il pourrait utiliser la logistique.

Ce service jouerait le rôle de «déclencheur» en vue d'assurer un meilleur contrôle des fortunes, selon M. Djoudi dont les propos sont rapportés par l'APS. Il agira «plus fortement sur les signes extérieurs de richesse», a-t-il dit. «Des brigades rattachées directement au ministère des Finances et qui s'adresseront directement aux contribuables», seront créées «dans les plus brefs délais, d'ici à la fin de l'année», a déclaré M. Djoudi, qui a reconnu que les fortunes échappent largement à l'impôt. Leur part est «insignifiante» dans les recettes fiscales, a-t-il dit.

Le ministre des Finances a fait cette annonce alors que la presse a ressorti des dossiers de corruption portant sur des sommes importantes, impliquant de hauts responsables, dont des ministres. Le journal El-Djazaïr News a ainsi publié une série d'articles mettant nommément en cause l'ancien Premier ministre et patron du FLN, Abdelaziz Belkhadem, et le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, ainsi que des hauts fonctionnaires et des patrons d'entreprises algériennes. Le journal cite également, en publiant leurs photos, des représentants d'entreprises étrangères qui auraient versé des pots-de-vin.

M. Amar Ghoul, qui vient de créer un nouveau parti, TAJ (Rassemblement, Espoir, Algérie), s'est fait inviter samedi soir dans une émission de la chaîne de télévision Nahar TV pour réfuter des accusations de prévarication qui auraient accompagné l'énorme contrat de l'autoroute Est-Ouest. Des contrats portant sur des infrastructures routières, des barrages, des lignes de tramway auraient donné lieu au versement de commissions, selon le journal.

L'annonce de M. Djoudi a été accueillie avec scepticisme. L'économiste Mourad Goumiri note que cette nouvelle structure est «mal définie dans ses motivations, dans sa consistance comme dans ses objectifs». Ainsi créée, ex nihilo, elle risque de se transformer en un «bâton caché qui sera utilisé pour rappeler à l'ordre quiconque veut faire preuve de velléités d'indépendance», dit-il. Il note également qu'il est préférable de faire fonctionner les institutions qui existent déjà, plutôt que d'en inventer de nouvelles qui ne fonctionneront pas.

En plus de l'administration fiscale, cohabitent en Algérie un observatoire de lutte contre la corruption et divers organismes demeurés totalement impuissants face à l'extension du phénomène. La publication d'informations portant des noms, des montants bien précis, des contrats, des dates et des lieux ne suffit pas pour déclencher une action judiciaire.

Par ailleurs, M. Djoudi a fait preuve d'une précipitation qui risque d'enlever tout crédit à cette annonce. Il a affirmé espérer que le nouvel organisme sera opérationnel avant la fin de l'année, alors que le texte portant sur sa création serait en préparation au secrétariat général du gouvernement.

Or, «il est impossible de créer un service de cette envergure d'ici la fin de l'année», estime un juriste. Pour ce spécialiste du droit des affaires, «l'administration algérienne est si lourde, si bureaucratisée qu'elle ne peut donner naissance à une telle structure dans des délais rapides». «A moins, dit-il, que les objectifs ne soient différents et qu'elle ne soit chargée de régler des dossiers ponctuels bien précis».

Karim Mahmoudi, président de la l'Association des financiers et comptables, est encore plus tranché. «C'est de la pure démagogie», dit-il. «Les institutions pour lutter contre la corruption existent. Il suffit de les laisser faire leur travail», ajoute-t-il, affirmant que le ministère des Finances «n'a ni les moyens politiques, ni humains, ni matériels» pour créer une telle institution.

*Abed Charef*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>En dépit d'un environnement économique défavorable Le FMI salue les «performances» de l'Algérie</b>		

*Le Fonds monétaire international (FMI) a salué hier les «performances» de l'Algérie, en matière notamment de croissance, de politique budgétaire, de situation financière qualifiée de solide aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et de bonne maîtrise des dépenses.*

S'exprimant à l'occasion d'une conférence de presse animée à l'hôtel El Djazair (ex-Saint Georges), le chef de la mission du FMI, M. Zeine Zeidane, a affirmé que la croissance devrait se situer autour de 2,5% l'année 2012 et cela grâce au dynamisme du secteur hors hydrocarbures, tiré cependant par la dépense publique. Pour l'année prochaine, les prévisions font état d'une croissance de 3,4% pour cause d'une demande intérieure plus accrue et une reprise dans le secteur des hydrocarbures.

La mission du FMI qui a séjourné dans notre pays du 29 octobre au 11 novembre et qui a rencontré plusieurs ministres, le gouverneur de la Banque d'Algérie ainsi que les représentants de la société civile, prévoit également un excédent du compte courant qui devrait atteindre 8,2% du PIB, sachant que la hausse des prix des hydrocarbures compensera la baisse des volumes exportés. Le solde courant, prévoit également le FMI, resterait excédentaire en 2013, soit à 7,1% du PIB.

«En 2012 comme en 2013, les réserves de change devraient rester très confortables et la dette extérieure très limitée», note le FMI qui souligne que le secteur bancaire est resté très solide alors que la position du fonds de régulation des recettes nettes de la dette publique atteint 26% du PIB. La viabilité à long terme des finances publiques est toutefois tributaire des ressources en hydrocarbures, ajoute la mission du FMI dans un rapport distribué aux journalistes.

Le document soutient que la politique budgétaire envisagée pour l'année 2013 permettra de restaurer les marges de manœuvre et devra être poursuivie à moyen terme par la maîtrise de la dépense courante et le développement des recettes hors hydrocarbures. «Les efforts de modernisation de la gestion des finances publiques initiés par les autorités et soutenus par un cadre budgétaire à moyen terme, devraient contribuer à une gestion plus efficace des dépenses publiques», ajoute-t-on de même source.

Par ailleurs, le FMI prévoit un taux d'inflation de 5% en 2013 alors qu'il est actuellement de 8,4%, selon les dernières statistiques. L'expansion budgétaire des dernières années a augmenté la vulnérabilité des finances publiques, relève la mission du FMI qui souligne que le solde budgétaire devrait ainsi se creuser davantage en raison des effets de la hausse des salaires et des paiements de rappels, pour atteindre 3,7% du PIB en 2012.

La maîtrise de l'inflation, la viabilité des finances publiques et le renforcement de la croissance hors hydrocarbures constituent autant de défis importants pour l'Algérie à court et à moyen terme, soutient le FMI qui précise que la lutte contre l'inflation devra passer par l'utilisation coordonnée des politiques monétaires et budgétaires.

«La politique de gestion des liquidités entamée en 2012 devrait être maintenue et soutenue par un recours accru du trésor au marché financier pour le financement des déficits publics et elle pourrait également être renforcée par un relèvement des taux d'intérêt, afin de ramener l'inflation dans une fourchette de 4 à 4,5%», soutient la mission du FMI dont le rapport final sera rendu public début 2013 après consultation par le conseil d'administration de cette institution financière basée à New York.

### *L'ECUEIL DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE*

Même si les réformes engagées par le gouvernement ont été saluées par la commission du FMI, Zeine Zeidane, ancien Premier ministre en Mauritanie et ex-candidat à la présidentielle dans ce pays, a clairement fait savoir, quand il a été interrogé, que des efforts considérables sont à faire pour améliorer l'environnement des affaires en Algérie.

Les investissements directs étrangers (IDE) sont intimement liés à l'amélioration de l'environnement des affaires en Algérie, a-t-il déclaré en citant notamment la règle de 49/51% instaurée par le gouvernement depuis l'année 2009.

«Il faut focaliser l'effort sur la valeur ajoutée que peuvent apporter les entreprises étrangères et non le partage des parts», a ajouté le chef de la mission du FMI qui suggère à notre pays de garder cette règle uniquement pour les secteurs qu'il considère «stratégiques» et de la bannir pour les autres secteurs. Le conférencier affirme que le potentiel existe en Algérie et qu'il faudrait jute créer les conditions pour arriver à une croissance économique durable notamment dans les secteurs de la pétrochimie et de la pharmacie.

Le rapport annuel de la mission du FMI note par ailleurs que l'accélération de la croissance en Algérie est nécessaire pour la réduction du chômage qui touche en particulier les jeunes et les femmes.

«La croissance devrait être appuyée par la préservation de l'investissement public et le renforcement de son efficacité, la poursuite de la politique de change favorisant la compétitivité externe, et des réformes structurelles soutenant une croissance tirée par le secteur privé et l'accroissement de la productivité globale des facteurs», poursuit-on dans le rapport qui précise que cela nécessite une stratégie d'amélioration du climat des affaires, un allègement des contraintes pesant sur les investissements étrangers, une meilleure intégration au commerce international et des réformes de développement du secteur financier.

Enfin interrogé sur les 5 milliards de dollars prêtés par l'Algérie au FMI, M. Zeine Zeidane a affirmé que c'est un «placement sûr» et que l'Algérie est qualifiée pour contribuer à l'effort international.

*Z. Mehdaoui*



Support	Le Quotidien d'Oran	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>PME</b> <b>Une mise à niveau pour mieux résister à l'OMC</b>		

**L**e ministre de l'industrie de la petite et moyenne entreprises a annoncé, hier, le lancement du programme de mise à niveau pour un montant de 700 millions de DA. Il s'agit d'en faire bénéficier 101 petites et moyennes entreprises développant une activité industrielle. Ce nombre n'est pas définitif puisqu'il est inscrit dans le programme d'aide lancé à au moins 20.000 entreprises, concernées jusqu'en 2014.

Ce programme vise, selon le ministre de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, Cherif Rahmani, qui a présidé, hier, à l'hôtel El Aurassi, la cérémonie de remise de contrats de mise à niveau aux représentants de ces entreprises, à «insérer ces entreprises dans une économie nationale compétitive et durable ».

La décision d'aider les entreprises, « émane, poursuit le ministre, d'une « volonté politique » pour moderniser les PME et leur donner les moyens de s'insérer, également, dans la concurrence, avec pour but de produire « made in Algérie », surtout à l'orée de l'entrée de l'Algérie à l'OMC, impliquant la libre circulation des produits et l'ouverture du marché national. Ceci devra constituer un leitmotiv pour l'économie nationale, qui doit s'inscrire dans la concurrence et la compétitivité, et du coup c'est la substitution à l'importation qui reste le principal objectif, a-t-il ajouté.

Pour aller dans ce sens, il est impératif que ledit programme de mise à niveau s'attèle au développement du management et à la stratégie, la commercialisation et les marchés, de la ressource humaine, la production et les nouvelles technologies, l'innovation et la créativité, l'exportation et les technologies de l'information et de la communication, indique le communiqué du ministère de l'industrie et de la PME.

Zaim Bensaci, président du conseil consultatif de la PME (CCPME), présent à cet événement, estime que « si l'on arrive à diagnostiquer et à aider entre 2000 à 3000 entreprises parmi les 20 000 programmées à l'échéance de 2014, l'on arrive déjà à un bon résultat ». Ce qui importe le plus, ajoute-t-il, « c'est la qualité et non le nombre d'entreprises qui seront aidées ».

Selon les chiffres du président du CCPME, la croissance dans l'industrie nationale est de 4% seulement, l'objectif souhaité est d'atteindre les 15% dans les prochaines années. Dans ce sens, Cherif Rahmani précisera lors de son intervention qu'il ne s'agit pas d'un simple « programme d'assainissement » de la PME, mais de préparer un nouveau démarrage pour l'industrie avec pour priorités les secteurs qualifiés de stratégiques, comme le secteur pharmaceutique et le secteur de l'industrie mécanique auxquels viennent se greffer les PME.

L'agence nationale de développement de la PME (ANDPME) et les pouvoirs publics ont la tâche de créer le partenariat entre secteur public et privé, développer la sous traitance, le positionnement stratégique ... . Le plan d'aide aux entreprises, selon le président du CCPME est de 4 milliards de Dollars, soit 386 milliards de DA.

Par ailleurs, il est à signaler que 700 entreprises ont été déclarées déjà « éligibles » et 2000 ont manifesté leur adhésion à ce programme pour bénéficier d'un accompagnement financier.

Le ministre déplorera que ces entreprises soient situées sur la bande du littorale et peu dans les régions du sud. 618 entreprises ont, selon le ministre ont reçu des décisions pour l'octroi de cette aide.

*Salah Eddine K*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Douanes</b> <b>Un statut particulier pour 12 opérateurs économiques</b>		

*12 agréments seront accordés à des opérateurs économiques, dans quelques jours, dans le but de nouer un partenariat de confiance entre les services des douanes et les opérateurs économiques agréés.*

**L**e directeur général des douanes, Mohamed Abdou Bouderbala, a indiqué, hier, en marge d'une journée technique sur la législation douanière, organisée en partenariat entre la direction générale des douanes et le bureau d'études KPMG, à l'Hôtel Sofitel, que sur 70 dossiers déposés par les opérateurs économiques, seuls 12 ont été, pour le moment, validés. «Ces derniers obtiendront leurs agréments dans peu de temps», a-t-il affirmé.

Et de poursuivre que ces opérateurs peuvent, d'ores et déjà, bénéficier de plusieurs avantages et facilitations. M. Bouderbala est allé citer les avantages de ce partenariat en précisant que les opérateurs économiques agréés (OEA) seront orientés vers le circuit de dédouanement privilégié, «circuit vert au profit des OEA».

Et d'ajouter que le statut de l'OEA accorde aux opérateurs des facilitations de dédouanement de leurs marchandises à travers un traitement personnalisé et des contrôles douaniers a posteriori. Notons que pour le paiement des droits de douanes, les opérateurs agréés peuvent remettre des chèques non certifiés. Le directeur de la législation, de la réglementation et des échanges commerciaux, Bentahar Kaddour, a indiqué que ce partenariat prévoit la simplification du dossier de dédouanement avec la suppression de plusieurs documents, la copie du registre de commerce, la copie de la carte NIF.

Pour ce qui est de l'obligation de déposer un mandat à chaque opération, les opérateurs agréés ne seront pas soumis à cette obligation, ils seront tenus de ne fournir ce mandat qu'à la première opération. A noter que le dispositif dans sa première phase cible uniquement des entreprises productrices «créatrices de valeur et de richesse» pour que ce dispositif soit élargi par la suite aux opérateurs exerçant dans le domaine de la revente en l'état.

Le directeur des douanes a affirmé que le traitement des dossiers des demandeurs a été effectué avec mesure de prudence. «On a pris tout le temps qu'il faut pour identifier notre partenaire, sur la base d'une étude minutieuse avec des experts algériens et étrangers, notamment pour les critères de sélection».

Enfin, les services des douanes, et dans un souci de promouvoir l'import et l'export, comptent passer, à la lumière des résultats, à la prochaine étape à savoir l'adoption du certificat «OEA, sécurité et sûreté» permettant aux opérateurs agréés plus de sécurité et des facilitations pour le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, et ce, grâce à la reconnaissance mutuelle.

Pour le président du FCE, Réda Hamiani, 12 opérateurs agréés demeurent un chiffre insignifiant quand on sait que nous comptabilisons 5.000 opérateurs, a-t-il souligné. Le directeur général des douanes affirme, de son côté, que tous les opérateurs peuvent déposer leurs demandes. «Pour le moment, nos services ont reçu uniquement 70 dossiers dont 12 ont déjà été validés, la suite arrivera». Et d'expliquer qu'une grande partie d'opérateurs ne veulent pas bénéficier de ce dispositif parce qu'ils ne veulent pas qu'on fouine dans leurs affaires.

Enfin, si les opérateurs algériens refusent qu'on fouine dans leurs affaires, on s'interroge alors sur la possibilité d'aller vers la deuxième étape «OEA, sécurité et sûreté», car selon Bentahar Kaddour, cela nécessite des enquêtes approfondies sur l'entreprise, sur ses produits (comment est fabriqué son produit) ainsi que des données sur le personnel de l'entreprise.

### ***UNE ENQUETE SUR LA DUREE DE DEDOUANEMENT EN COURS***

Le directeur général des douanes, Mohamed Abdou Bouderbala, a indiqué que ses services et ceux du ministère du Commerce ont lancé une enquête sur le terrain pour connaître toutes les faiblesses et les raisons qui prolongent le séjour des marchandises au sein des ports. Pour Bouderbala, cette enquête permettra à ses services d'avoir «une vision sur tout le cheminement, et là, nous allons apporter des correctifs, si le résultat démontre que la durée de dédouanement est due au double contrôle qui se fait par les services du commerce et de la douane.

Nous allons unifier l'ouverture du conteneur, il n'y aura plus l'ouverture du conteneur deux fois», a-t-il affirmé. Et d'ajouter : «On essayera de sensibiliser davantage les opérateurs pour qu'ils présentent tous les documents exigés avant qu'ils fassent la déclaration. Bouderbala est persuadé que la grande majorité des retards est due à des problèmes extra-douaniers.

Il explique que certains opérateurs ne font même pas de domiciliation avant la déclaration, ils présentent des dossiers incomplets tout en accusant la douane d'être derrière le retard, «avec cette enquête on va situer le problème, on va situer les responsabilités pour Moncef Wafirégler toutes les faiblesses du système». Bouderbala est convaincu que le problème de la durée des dédouanements est dû à la méconnaissance et au comportement de certains opérateurs. «On peut dédouaner une marchandise en une journée», affirme-t-il, si les opérateurs respectent toute la procédure dans le temps.

### ***RECRUTEMENT DE 1.000 A 1.500 AGENTS DOUANIERS POUR 2013***

Le directeur général des douanes a affirmé que ses services ont lancé un plan de recrutement de 1.000 à 1500 agents douaniers pour une meilleure gestion douanière. M. Bouderbala a affirmé que sa structure compte aujourd'hui 20.000 agents (2012) avec l'objectif d'atteindre les 30.000 agents d'ici 2015.

### ***DES ENTREPRISES ETRANGERES DE CONTROLE A LA RESCOUSSE DES DOUANES***

Le décret relatif à l'élaboration d'un cahier des charges pour solliciter des entreprises étrangères d'inspection avant expédition, notamment pour le contrôle de conformité des produits importés, «est en cours d'élaboration». C'est ce qu'a affirmé M. Bouderbala en précisant que ces entreprises ne seront pas sollicitées systématiquement. «C'est quand il y aura des doutes», a-t-il fait savoir.

Et de préciser que les services des douanes vont sélectionner les entreprises connues et spécialistes en la matière, à l'exemple de «Veritas». Le DG de la douane a précisé également que ces entreprises travailleront avec ses services selon un cahier des charges et elles seront payées par les services des douanes, si les douaniers algériens jugent nécessaire l'intervention de ces entreprises et c'est l'opérateur qui paye dans le cas où il demande à être rassuré sur sa marchandise.

*M. Aziza*

Support	Liberté	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Tout en saluant l'Algérie pour le prêt qui lui a été accordé Le FMI mise sur une croissance hors hydrocarbures</b>		

**L**e Fonds monétaire international (FMI) a salué, hier, le prêt de cinq milliards de dollars accordé par l'Algérie à l'institution internationale, soulignant qu'il s'agit d'une contribution à l'effort mondial d'améliorer la conjoncture économique internationale.

“Nous avons pensé à l'Algérie, car c'est un pays qui a une très solide situation financière extérieure. Donc, l'Algérie est tout à fait qualifiée pour contribuer à l'effort mondial d'améliorer la conjoncture économique internationale”, a affirmé Zeine Zeidane, chef de mission du FMI, lors d'un point de presse à l'issue de son séjour à Alger dans le cadre des consultations annuelles prévues par les statuts du FMI.

“L'Algérie gagnera certainement de cette opération”, assure le représentant mauritanien de l'institution de Bretton Wood's, ajoutant que le pays a opéré un placement “sûr, remboursable à échéance et qui dispose d'un taux de rendement assez appréciable”. Évoquant la question de l'attractivité de l'Algérie par rapport aux investissements étrangers,

M. Zeidane a estimé que la poursuite de l'amélioration du climat des affaires à travers, notamment, le renforcement des capacités des guichets uniques et l'optimisation de la flexibilité de la fiscalité sont les principaux axes de développement dans ce sens. S'agissant de la règle 49-51% relative à l'investissement direct étranger (IDE), il a suggéré aux pouvoirs publics de “limiter l'application de cette règle aux secteurs jugés stratégiques par l'État et d'ouvrir les autres activités aux IDE”.

À une question sur les perspectives à court et moyen terme de la croissance économique du pays, le chef de mission du FMI a souligné que l'ambition des autorités algériennes d'atteindre une performance à deux chiffres “pourrait être concrétisée à la faveur d'une forte demande intérieure caractérisée par un PIB annuel de 200 milliards de dollars mais aussi un marché africain en pleine expansion en dépit d'une conjoncture internationale incertaine”.

De même, un bon nombre de secteurs hors hydrocarbures pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif et, surtout, diversifier les exportations. Il s'agit, entre autres, du BTPH, de la pétrochimie, des technologies de l'information et de la communication, de l'industrie pharmaceutique et l'agroalimentaire, note M. Zeidane.

À propos de la modernisation du secteur bancaire, il a constaté que les efforts consentis par l'État dans ce domaine ont permis de placer les établissements algériens parmi “les plus performants de la région”, appelant, néanmoins, à améliorer l'accès au crédit au profit des entreprises.

*R. E./A*

Support	L'Expression	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Mise à niveau des entreprises 700 millions de dinars au profit de 101 PME</b>		

***Une enveloppe financière de 4 milliards de dollars sera allouée par l'Etat pour la mise à niveau des entreprises d'ici à 2014.***

**L**e programme national de mise à niveau des PME, doté d'un budget de 386 milliards de dinars, accordera plus d'importance à la qualité des actions menées qu'au nombre d'entreprises bénéficiaires. C'est ce qu'a affirmé, hier, le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M. Chérif Rahmani. 101 petites et moyennes entreprises ont bénéficié d'un montant de 700 millions de dinars d'aides financières dans le cadre du programme de mise à niveau. Le lancement de l'opération a été effectué, hier à Alger, par Chérif Rahmani.

Au total, 618 PME ont déjà reçu leurs décisions d'octroi des aides financières. A l'horizon 2014, quelque 20.000 PME seront mises à niveau pour un budget estimé à 4 milliards de dollars, nous a indiqué, en marge de la cérémonie, Zaïm Bensaci, président du conseil national consultatif PME.

S'exprimant en marge de la cérémonie de signature des contrats entre le directeur général de l'Andpme (Agence nationale de développement de la PME) et les chefs d'entreprises bénéficiaires des aides, le ministre a mis l'accent sur la nécessité absolue de relancer l'industrie nationale, à l'image du secteur du bâtiments et des travaux publics, de la mécanique, prêt du tourisme.

«Il faut aller vers le développement du concept et de la production made in Algeria sans complexe, tout en encourageant le développement d'une synergie productive de qualité dans tous les secteurs», dit-il, tout en avouant que l'entreprise algérienne est très fragile à l'état actuel, mais rien n'empêche de réaliser les objectifs tracés par le gouvernement. «Le tissu industriel national est dans le risque. Malgré cela, il faut savoir que c'est une opportunité qui se présente aux PME/PMI pour rebondir de nouveau et sortir de la léthargie économique», a-t-il ajouté.

Sur un nombre de 2 000 demandes qui ont été enregistrées pour la mise à niveau, Chérif Rahmani a révélé que l'Etat a sélectionné 700 entreprises au total qui ont bénéficié d'aides financières à présent, et ce en partant sur des critères rigoureux en termes de gestion et les indices de performance des entreprises. M.Bensaci a souligné d'autre part, que le Produit intérieur brut national (PIB) actuel est estimé à 8%, dont la part de l'industrie nationale ne dépasse pas 0,4%.

Avant d'ajouter que la marge bénéficiaire du secteur industriel devrait être de 6 à 7%. Elle n'en est qu'à 3% actuellement. Interrogé par nos soins sur les conséquences du marché parallèle de la devise, M.Bensaci a répondu que «la fuite des capitaux vers l'étranger est terrible», tout en ajoutant que c'est un phénomène qui nécessite une lutte, étape par étape, implacable.

*Amar CHEKAR*

Support	El Watan	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Gestion des déchets toxiques l'Algérie frôle la catastrophe écologique !</b>		

*La situation environnementale de l'Algérie est très préoccupante et ne prête guère à l'optimisme. Si rien n'est fait pour trouver des solutions immédiates, notre pays ne saurait échapper au risque d'une catastrophe sanitaire et écologique. C'est ce qu'il faut retenir du dernier rapport de l'Association nationale de protection de l'environnement et la lutte contre la pollution (ANPEP).*



**S**'appuyant sur des données officielles, jusque-là tenues confidentielles par le ministère de tutelle, l'association vient, en effet, de dresser un état des lieux sur la gestion des déchets urbains et agro-industriels en 2012. En la matière, les indicateurs sont au rouge, les données sans appel : les 124 611 tonnes de déchets hospitaliers issus des établissements et structures sanitaires, publics ou privés, sont en grande partie déversées dans la nature ou finissent dans les décharges publiques implantées un peu partout à travers le pays.

En ces lieux, les 66 503 tonnes de déchets ordinaires, 21 900 tonnes à risques infectieux, 29 200 tonnes toxiques, radioactifs y compris, et les 7008 tonnes de déchets spéciaux servent d'aliments à des milliers d'animaux domestiques - vaches surtout - ou errants et sont manipulées, mains nues, par des milliers d'enfants et de jeunes adultes vivant aux abords.

A cela viennent s'ajouter les 23 000 tonnes/an de produits alimentaires périmés - conserves de tomate, de confiture, de sardines, chocolats et fromages - qui y sont récupérées pour être remis à la consommation sur les marchés informels, notamment dans les zones les plus reculées.

Irresponsabilité des autorités directement ou indirectement concernées aidant, des centaines voire des millions de tonnes de déchets liquides sont, dans l'impunité absolue, largués dans les oueds.



Les dernières statistiques officielles font ressortir que les 5 millions de voitures, parc automobile arrêté à octobre 2012, en Algérie déversent pas moins de 20 millions de litres d'huile tout les 5000 km. Seulement 10% de ces huiles sont recyclées, le reste étant déversé dans les oueds et les tranchées qui, à leur tour, les déversent dans les terres agricoles, les barrages, les eaux superficielles et souterraines ainsi que les eaux de mer, causant ainsi des dégâts incommensurables à l'homme et à l'environnement.

### **Le cas Oued Seybouse**

Sans bien s'en rendre compte, les pouvoirs publics ont sous les yeux l'exemple le plus édifiant des ravages que peuvent provoquer leur laxisme et laisser-faire devenus chroniques : l'oued Seybouse où les industriels n'hésitent pas à larguer près de 4,5 millions de m<sup>3</sup>/jour de différents déchets liquides et substances chimiques dangereuses, en plus des 3,7 millions m<sup>3</sup>/an d'eaux usées.

Fort de 240 kilomètres de long, cet oued, faut-il le souligner, traverse 7 wilayas de l'Est du pays. Ce laxisme dont font preuve nos autorités et cette impunité dont jouissent certains industriels, la catastrophe écologique que vient de frôler la commune d'Essebt relevant de la daïra de Azzaba peut en témoigner. Il y a quelques jours, certains habitants de cette commune située à moins de 50 km au sud-est de Skikda ont, en effet, été surpris, à leur réveil, par la présence d'une étrange couche blanche et poudreuse qui recouvrait les toits de leurs maisons.

D'autres, intrigués par l'épais nuage qui s'appesantissait, tard dans la nuit et pendant plus d'une semaine, sur l'oued Fendek A la surface de l'eau, s'élevait sur une dizaine de centimètres une couche mousseuse. L'origine de ce qui a causé la mort à des milliers de poissons, plusieurs vaches et des irritations aux yeux ainsi que sur la peau dont se sont plaints les riverains ?

Des rejets récurrents d'effluents liquides contenant des substances chimiques, auxquels a recours, à l'abri des regards indiscrets, la société italienne Sicilsaldo, intervenant dans la réalisation du gazoduc GK 3, accusent les responsables du bureau de l'ANPEP Skikda. Cette organisation a d'ailleurs déjà réagi en portant plainte ce dimanche auprès du tribunal de Azzaba contre la société italienne, a indiqué Ali Halimi, son président. Affaire à suivre.

*Naima Benouaret*

Support	El Watan	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Abdelkader Kacher, directeur du laboratoire sur la mondialisation et droit national (Lamod)</b> <b>«La délocalisation des industries polluantes vers les pays du Sud a été l'un des objectifs des pays du Nord»</b>		

*«La délocalisation des industries polluantes vers les pays du Sud a été l'un des objectifs des pays du Nord»*



**Abdelkader Kacher est professeur des universités en droit international et coordonnateur de l'Ecole doctorale de droit et sciences politiques (Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou). Dans cet entretien, il situe les origines de la pollution industrielle dans notre pays, tout en mettant en exergue le décalage entre le fort dispositif institutionnel et juridique de prévention et de lutte contre la pollution et la réalité du terrain qui fait craindre le pire.**

***-Des décennies depuis l'arrêt de leur importation et l'Algérie traîne toujours d'importants stocks de produits phytosanitaires à usage agricole périmés. Leur élimination buterait-elle sur un vide juridique ? Notre pays n'est-il pas tenu de se conformer aux engagements internationaux auxquels il est partie prenante ?***

Avant de vous répondre, il est nécessaire de rappeler, pour plus de visibilité, que l'Algérie a constitué pendant longtemps un champ d'expérimentation de toutes sortes de produits chimiques et/ou de substances chimique dans le long parcours de mise en place d'une base industrielle propre qui pouvait répondre à la demande locale.

Or, les entreprises et autres sociétés étrangères visaient avant toute chose le gain et le profit, quitte à mettre en danger la santé publique des populations.

La délocalisation des industries polluantes vers les pays du sud a été l'un des objectifs des pays du Nord. L'Afrique constitue toujours «une décharge» pour ces marchands de la mort. Les

conséquences sont inconditionnellement catastrophiques pour la survie de l'homme et des espèces et des espaces vitaux pour des millions de ces damnés de la terre.

Cette délocalisation incontrôlée, non maîtrisée et incontrôlable au sud, vient heureusement pour les peuples d'être remise en cause par l'inflation du chômage et les multiples manifestations sociales enregistrées ici et là au niveau de l'opinion publique dans les pays industrialisés du nord.

Notre pays, à l'instar des autres pays du sud, doit maintenir son seuil de vigilance à travers la mise en conformité de son corpus juris aux normes universellement admises dans la gestion des stocks existants et à mettre en place et en renforçant plus sa législation antipollution.

Toutefois, cette mise à niveau de notre corpus juris doit trouver une application rigoureuse et un suivi sans relâche. Je dois en outre préciser qu'il existe tout un arsenal juridique relatif à l'approche par précaution des dangers induits par les produits chimiques utilisés dans la chaîne de fabrication alimentaire.

La loi n° 2009-03 du 25/2/2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes, le Décret Exécutif (DE) n° 2010-19 du 12 janvier 2010, modifiant et complétant le DE n° 2003-451 du 1er décembre 2003, définissant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les matières et produits chimiques dangereux ainsi qu'aux récipients de gaz sous pressions, le DE n° 2012-203 du 06/05/2012 relatif aux règles applicables en matière de sécurité des produits, le DE n° 2010-69 du 3/01/2010 fixant les mesures applicables lors de l'importation et l'exportation des produits phytosanitaires à usage agricole, le DE n° 97-254 du 8/7/1997 relatif aux autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier, l'arrêté du 11/1/2011 portant désignation des membres de la commission des produits phytosanitaires à usage agricole, et enfin l'arrêté interministériel du 1er août 2004, fixant les conditions et modalités d'acquisition sur le marché extérieur des matières et produits chimiques dangereux.

***-Au moins 145 sites contaminés par des produits organiques dangereux ont été recensés à travers le pays. Comment procéder à la décontamination de ces sites, vu que notre pays n'a ni les moyens ni la technologie requise dans ce type d'opération ?***

La coopération internationale dans ce domaine, comme d'ailleurs dans d'autres qui nécessitent une maîtrise technologique de haut niveau, ainsi qu'un savoir-faire mis à l'épreuve est la seule voie possible pour accélérer le processus de décontamination. Le principe de précaution est encore une fois invité dans ce genre de «bêtise» humaine.

***-Les engagements et conventions internationaux en matière de gestion des substances dangereuses auxquels a adhéré notre pays ne peuvent-ils pas l'aider à s'en débarrasser à travers l'exportation vers des pays qui ont la technologie et le savoir-faire ?***

L'Algérie est partie contractante de presque la grande majorité des instruments juridiques internationaux et régionaux dans tous les domaines, y compris le domaine touchant aux risques majeurs et la gestion des substances dangereuses. Comme dans d'autres domaines, (droits de l'homme et libertés fondamentales, santé et autres), le constat est amer. La question récurrente qui reste toujours en instance de réponse de qui de droit est l'effectivité opérationnelle de ces engagements qui, pris au sens de la convention de Vienne sur le droit des traités (notre pays est tenu par l'obligation de la norme *Pacta sunt servanda*). Ainsi, notre pays est partie à plusieurs instruments qui engagent la responsabilité des parties.

Il s'agit entre autres du Décret n° 82-440 du 11 décembre 1982 portant ratification de la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signé à Alger le 15 septembre 1968 ; Décret n° 82-498 du 25 décembre 1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington le 3 mars 1973; Décret présidentiel n° 92-355 du 23 septembre 1992 portant adhésion au protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal le 16 septembre 1987 ainsi qu'à ses amendements (Londres 27-29 juin 1990) et Décret présidentiel n° 98-158 du 16 mai 1998 portant adhésion avec réserve de la République algérienne démocratique et populaire, à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.

Cette illustration des textes qui lient notre pays reflète fidèlement le sens de responsabilité prise par l'Algérie. Mais promulguer et ou adapter notre corpus juridique aux normes universellement admises n'est pas suffisant à lui seul si une effectivité rigoureuse n'est pas observable sur le terrain.

***-Le tissu industriel aux activités polluantes, de par l'utilisation ou le rejet de substances chimiques toxiques et dangereuses, ne cesse de s'élargir. Comment assigner les entreprises, notamment étrangères à se conformer au principe pollueur/payeur et aux normes de protection de l'environnement universellement établis ?***

Les malheurs qui se produisent quotidiennement à travers le monde, de la catastrophe de Tchernobyl aux centrales au Japon, sont autant d'avertisseurs et d'avertissements pour nous dans la prise de conscience et la gestion du tissu industriel hérité soit de l'époque de «l'industrie industrialisante» ou de la parenthèse de l'ouverture économique non maîtrisée de «bazars» au temps du bicéphalisme du pouvoir financier des années quatre-vingt-dix. Plusieurs unités et sociétés ont vu le jour d'une façon anarchique. Ce qui a produit un «ogre» industriel menaçant la santé publique, plus, la survie, comme je l'ai souligné plus haut, des espèces.

***-Les déchets hospitaliers et les produits alimentaires ou de consommation périmés sont d'autres facteurs de pollution que notre pays a du mal à gérer efficacement...***

Au plan juridique, la loi n° 2001-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets constitue un outil efficace, mais non suffisant pour l'élimination de toutes sortes de déchets. Cette loi est venue encadrer la prise en charge et la gestion des déchets sous toutes leurs formes. La gestion, le contrôle et l'élimination des déchets reposent sur les principes

suivants : la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets à la source ; l'organisation du tri, de la collecte, du transport et du traitement des déchets ; la valorisation des déchets par leur réemploi, leur recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie le traitement écologiquement rationnel des déchets ; l'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leur impact sur la santé et l'environnement, ainsi que les mesures prises pour prévenir, réduire ou compenser ces risques.

Le domaine de la santé est un autre cas digne d'intérêt pour ce qu'il présente comme urgence dans son aspect lié à la gestion de ses propres déchets. Notre pays n'a pas à inventer le fil à couper le beurre dans ce domaine. Plusieurs pays nous ont précédés dans la mise en place des outils et instruments de prise en charge (juridiques, technologiques et autres).

Plusieurs textes législatifs et réglementaires sont édictés dans notre pays ; reste, au risque de me répéter, la volonté politique et administrative de rendre contraignante l'«âme» de ces lois que tout responsable devra se sentir à des moments de son parcours de gestionnaire «coupable» et comptable devant qui de droit.

Pour réduire la facture humaine et financière conséquente au retard enregistré dans le domaine de la prise en charge des déchets hospitaliers, l'observation rigoureuse de certaines règles de précaution, à l'instar des orientations arrêtées dans l'arrêté ministériel du 30 octobre 2008, fixant le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine, parues au JO (70) du 17/12/2008 réduira substantiellement le risque de revivre le cauchemar des déchets hospitaliers qui demandent des siècles entiers pour reprendre le cycle de formation organique.

***-Les côtes algériennes voient transiter une moyenne de 2000 navires pétroliers chargés de dizaines de millions de tonnes d'hydrocarbures. D'où leur exposition à des risques de pollution majeure. Pensez-vous que notre pays a les moyens et les compétences nécessaires pour affronter les congglomérats européens et américains du pétrole en cas de graves atteintes à ses eaux territoriales ?***

Au sens de la loi sur le littoral, ce dernier englobe l'ensemble des îles et îlots, le plateau continental ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800 m), longeant la mer et incluant - les versants de collines et montagnes, visibles de la mer et n'étant pas séparés du rivage par une plaine littorale - les plaines littorales de moins de trois kilomètres (3 km) de profondeur à partir des plus hautes eaux maritimes ; l'intégralité des massifs forestiers ; les terres à vocation agricole ; l'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes tel que défini ci-dessus, et enfin les sites présentant un caractère paysager, culturel ou historique.

Les risques de plus en plus grandissants que constituent les conséquences de la pollution des milieux marins, notamment en ce qui concerne la mer méditerranée, sont désignés et décriés quotidiennement par l'opinion publique, et notamment par l'industrie de la pêche et de l'aquaculture, créneau d'avenir pour absorber le taux de chômage en constante augmentation dans tous les pays riverains de cette mer commune. L'Algérie est partie aux multiples instruments internationaux de protection des milieux marins, régionaux et euro-méditerranéens pour préserver la méditerranée de la pollution, en partie provoquée par les produits des hydrocarbures par dégazage coupable et, ou par accident.

Ainsi, conformément à la législation algérienne en vigueur, notamment la loi n° 2002-02 du 5/02/2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, et dans le cadre de l'élaboration des instruments d'aménagement et d'urbanisme concernés, l'Etat et les collectivités territoriales doivent veiller à orienter l'extension des centres urbains existants vers des zones éloignées du littoral et de la côte maritime, à classer dans les documents d'aménagement du littoral comme aires classées et frappées des servitudes de non-aedificandi, les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel et touristique ainsi qu'à encourager et œuvrer pour le transfert, vers des sites appropriés, des installations industrielles existantes dont l'activité est considérée comme préjudiciable à l'environnement côtier.

Au plan institutionnel, notre pays est partie prenante dans les instruments qui engagent la responsabilité des parties, à savoir : Décret n° 63-344 du 11 septembre 1963 portant adhésion à la convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures ; Décret n° 80-14 du 26 janvier 1980 portant adhésion de l'Algérie à la convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution, faite à Barcelone le 16 février 1976 ; Décret 81-02 du 17 janvier 1981 portant ratification du protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, Décret n° 81-03 du 17 janvier 1981 portant ratification du protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique, et enfin le décret présidentiel n° 98-123 du 18 avril 1998 portant ratification du protocole de 1992, modifiant la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

***-Nombre de différends importants liés à la pollution marine soulevés auprès des instances internationales n'ont toujours pas abouti. En tant que juriste, pourriez-vous nous dire pourquoi ?***

Les modes de règlement des différends liés à de tels contentieux trouvent toujours un moyen de contourner les règles définissant leur responsabilité. Il n'est pratiquement pas aisé à faire admettre auprès des instances concernées les demandes des plaignants. Les sociétés et/ou Etats responsables des pollution marine ne reconnaissent pas ou reconnaissent seulement à demi-mot la part de responsabilité pour fait internationalement illicite ou ayant causé des dommages directs ou collatéraux aux pays dont une partie de leur espace maritime.

Ce sont les techniques propres à la procédure et aux moyens de preuve qui contribuent à l'élasticité et la difficulté à charger les parties polluantes. La maîtrise de ces techniques est presque l'une des boîtes de pandore des spécialistes formés en la matière.

*Naima Benouaret*

Support	El Watan	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Mauvais stockage de pesticides périmés 145 sites contaminés</b>		

*Autre facteur de pollution majeure, autres dimensions : les pesticides périmés.*

**L**à aussi, les chiffres que fait ressortir le même rapport sont sans appel : à fin octobre 2012, plus de 2,3 millions de tonnes de pesticides périmés sont stockés dans 500 sites à travers 44 wilayas. 40% des entrepôts se trouvent à l'Ouest et le Sud-Ouest du pays. 53,72 % du contenu de ces entrepôts sont classés dans la catégorie des Produits organiques persistants (POPs).

38,2% des dépôts présentent un très mauvais état de stockage, alors que pas moins de 630 tonnes de ces pesticides dangereux avaient été déclarées introuvables et ce, dans différents sites de stockage ! Selon le rapport de l'ANPEP, pas moins de 145 sites sont contaminés dans tout le pays.

S'agissant des sites contaminés par les produits organiques persistants et non persistants, qui peuvent être vecteurs de graves maladies, telles que le paludisme et la leishmaniose, les relevés du cadastre national livrent un constat non moins inquiétant : 145 sites contaminés par ces produits recensés à travers le pays dont près de la moitié concentrée dans la région du Centre. Celle-ci comptabilise à elle seule 67 sites renfermant plus de 280 tonnes. Le reste est partagé par les régions est-sud-est et ouest-sud-ouest, avec respectivement 51 et 27 sites.

La wilaya de Laghouat est la plus touchée avec 317 tonnes, soit 77% du total des terres contaminées, rappelle M. Halimi. Quelles sont les mesures prises par les pouvoirs publics pour remédier à cette situation, et quels sont les organismes à même d'intervenir efficacement ? A ces deux questions, le président de l'ANPEP a déclaré : «Un plan national d'action pour la prise en charge des POPs avait été mis en œuvre en 2005 par le ministère de l'Environnement.

Des organismes et institutions internationales sollicités pour apporter leur aide technique et financière ainsi que leur savoir-faire en matière d'élimination et de traitement. Dans ce plan d'action, la priorité avait été donnée à la wilaya de Laghouat, de par la sérieuse menace qui pesait sur la santé des populations. A ce jour, rien n'a filtré sur la question», tient à souligner M. Halimi.

**Manque de savoir-faire**

Par ailleurs, et d'après la même source, le problème des polychlorobiphényles (PCB) est un autre grand souci environnemental. Ces huiles de synthèse utilisées dans les transformateurs, condensateurs et disjoncteurs ne cesse de préoccuper les défenseurs de l'environnement.

Et pour cause, près de 3444 tonnes d'huiles askarel, issues d'appareils en service et autres en rebut, requièrent des opérations de décontamination urgentes. En termes relatifs, reconnaît l'ANPEP, le complexe sidérurgique est un exemple à suivre. Les 61 transformateurs rebutés et stockés depuis des décennies dans de mauvaises conditions ont pour la plupart été éliminés et exportés par l'indien ArcelorMittal.

«L'Algérie n'a pour le moment ni l'infrastructure ni la technologie requises à même de lui permettre de régler ce problème. L'élimination des déchets PCB ou autres doit passer par deux phases : vidange des huiles et des terres contaminées, décontamination des appareils électriques sur site et exportation des résidus de la décontamination», explique notre source.

De par sa complexité et son caractère à la fois sensible et onéreux, le problème de l'élimination et de décontamination reste posé.

*Naima Benouaret*



Support	El Watan	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Ouchichi Mourad. Dr en sciences politiques, professeur d'économie à l'université de Béjaïa</b> <b>«L'Etat algérien est parmi les plus grands gaspilleurs de la planète»</b>		



*Les dépenses de fonctionnement, dans le projet de loi de finances (LF-2013), sont de l'ordre de 589,5 milliards de dinars. Par ailleurs, la LFC réserve une dotation au titre de «matériel, fonctionnement des services et entretien», sorte de chapitre fourre-tout, un montant de 173,1 milliards de dinars, soit près de 2 milliards de dollars qui sont exclusivement destinés à couvrir les dépenses des services de l'Etat, à maintenir par conséquent un haut niveau de standing (résidences d'Etat, grosses berlines, salaires faramineux, etc) . En tant qu'économiste que vous inspirent de tels niveaux de dépenses ? A moyen et long termes, quelles en seraient les répercussions ?*

Comparés au PIB et au niveau de vie moyen de l'Algérien, les dépenses dites de «fonctionnement» de l'Etat sont plus qu'excessives. L'Etat algérien est incontestablement parmi les plus grands gaspilleurs de la planète. Ceci révèle la mentalité tiers-mondiste des dirigeants algériens et leur conception archaïque du pouvoir. Ce dernier n'est pas vu comme une simple délégation de la collectivité au service de la nation.

Il est assimilé à la domination, à l'enrichissement, sinon carrément à la prédation. Les répercussions à moyen et long termes de toutes ces dépenses faramineuses sur la collectivité sont déjà perceptibles ; le pays s'enfonce chaque jour davantage dans l'abîme pendant que la caste dirigeante s'enrichit.

Le retour de M. Bouteflika au pouvoir, en 1999, a vu la généralisation de l'ouverture et la constitution de comptes et fonds spéciaux. Ces derniers se sont multipliés à grande échelle. Comment selon vous sont gérés ces fonds ? Et quid de la fonction de contrôle ?

La question des fonds spéciaux est l'une des plus grandes taches noires du bilan de l'actuel Président. L'existence et la multiplication de ses comptes et fonds spéciaux est un antécédent grave dans le sens où ils consacrent l'opacité totale dans la gestion de l'argent public.

Rappelons à ce propos que l'une des premières actions initiées par M. Bouteflika, une fois au pouvoir, est l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique à travers les ordonnances de 2001 et 2003 remettant en cause l'indépendance de la Banque centrale consacrée par la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) d'avril 1990. Depuis, c'est le retour à l'ère de la gestion présidentielle directe des questions monétaires comme c'était le cas d'avant le gouvernement réformateur de Mouloud Hamrouche. Ainsi, c'est toute la logique des réformes économiques qui est remise en cause.

La rente pétrolière aidant, le pouvoir revient à la gestion du développement par les plans de relance à coups de milliards de dollars dont le bilan est largement au-dessous des objectifs proclamés.

Aujourd'hui, un demi-siècle après l'indépendance, l'Algérie demeure tragiquement dépendante des hydrocarbures en ce qui concerne ses exportations et du marché international pour ses importations. Si demain, les prix du gaz et du pétrole venaient à chuter durablement, l'Algérie s'enfoncerait dans une crise économique pire que celle qu'on avait connue dans les années 1980/1990.

Le plus dangereux est que rien n'indique que les décideurs algériens aient conscience de la gravité de la situation. Ils confondent la richesse monétaire et le développement.

*Mohand Aziri*

Support	Le Soir d'Algérie	Date	13 Novembre 2012
Titre	<b>Pour faire face à l'érosion du pouvoir d'achat, Petites bourses cherchent crédits</b>		

*L'Algérie, qui engrange d'énormes revenus des recettes pétrolières, connaît une extraordinaire ascension de certains groupes sociaux au détriment des autres, donnant lieu à des disparités entre les strates de la société très nettes au point où l'on assiste à l'émergence d'une société à deux collèges.*

**D**es Algériens, minoritaires, ostentatoirement riches et une bonne majorité vivant dans la pauvreté. La classe moyenne censée maintenir un équilibre entre les deux catégories sociales est laminée par la force d'une économie effondrée dans un système rentier qui favorise la prédation. Ce paradoxe algérien, de pays riche et de peuple pauvre, est on ne peut plus patent sur les ménages éprouvés par un pouvoir d'achat en constante érosion.

L'inflation croissante, le chômage et l'inaccessibilité au logement poussent beaucoup d'Algériens à chercher des solutions dans le crédit et l'endettement mais ils ne sont pas pour autant sortis de l'auberge car les crédits les mettent au bout du rouleau. Une spirale infernale dans laquelle se retrouvent beaucoup de gens en l'absence de ressources autres que leur maigre salaire.

Un vieux monsieur, rencontré au cours de notre enquête, entonnera cette phrase qui résume toute la situation : «On doit se mettre à l'idée que quand on s'endette, c'est pour très longtemps, et on doit être conscient aussi, qu'en bouchant un trou, on en ouvre un autre.»

Il est vrai que pour beaucoup de gens qui recourent à l'endettement par le biais des crédits bancaires, postaux ou autres, se précipitent sur la signature du contrat sans se soucier des clauses. Ils se contentent de constater les taxes qui sont greffées avec les taux d'intérêts, et les explications que leur donnent les vendeurs relèvent beaucoup plus du bagout de ces derniers pour convaincre les acheteurs que d'une réelle volonté de les éclairer sur les dangers de l'aventure qu'ils ont décidé d'entreprendre.

La vérité est que les emprunteurs ne finissent jamais de payer leurs dettes vu que les taux d'intérêts sont exorbitants et les délais de paiement ne sont pas toujours avantageux, ce qui les pousse à s'endetter davantage pour pouvoir payer leurs créances, arrivées à terme. Une véritable quadrature du cercle !

### **Le désarroi des smicards**

Très peu de banques accordent des prêts aux salariés, et si elles venaient à le faire, c'est sur la base de justificatifs que doivent fournir les débiteurs pour le moins qu'on puisse dire dissuasifs. Bien entendu, en premier lieu, le montant affiché en bas d'une fiche de paie est le seul élément qui plaide en faveur du client candidat au prêt. Plus il est important, plus les chances de voir la couleur de l'argent sont garanties.

Autant dire que les petits revenus sont écartés de facto. Dans ce cas, que peut-on faire pour se tirer d'affaire financièrement quand on est dans l'impasse et que notre bourse ne nous permet pas de faire des folies ? Nous répondrons à cette question en prospectant le marché et on peut dire, après investigation qu'il existe des formules plus ou moins efficaces, d'autres moins mais ce qui est sûr, les travailleurs algériens font preuve de beaucoup de patience et de résignation face à un gouvernement qui ne sait pas élaborer une politique salariale en rapport avec les véritables coûts de la vie et qu'on en est encore, avec l'opulence des caisses de l'Etat à maintenir un SNMG indigne, au ras des pâquerettes alors que les salaires des hauts fonctionnaires et des représentants de l'Etat font de la haute voltige.

Mais là où le bât blesse, c'est que beaucoup de travailleurs censés toucher un SNMG de 18 000 DA ne le touchent pas avec la bénédiction du ministère des Finances. Nous citerons le cas des chauffeurs, agents de sécurité et agents de service de plusieurs secteurs comme ceux des statistiques, la santé ou les transports.

Quant au secteur privé, on ne sait vraiment pas sur quelle base sont payés les gens qui sont à la merci de certains employeurs esclavagistes qui inventent toutes les astuces pour rogner les salaires de leurs employés.

### **Location de logements**

La crise du logement booste le marché locatif de façon vertigineuse. Les loyers demandés par les particuliers dépassent l'entendement, et vu la tension sur les appartements, ces derniers sont pratiquement inaccessibles pour les petits salaires et les salaires moyens. Les jeunes couples, surtout si les deux conjoints travaillent, et les célibataires recourent de nos jours au crédit auprès de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP).

La banque accorde un crédit plafonné à 300 000 DA. Il est destiné aux personnes qui désirent louer une habitation d'un particulier. Il permet de couvrir le paiement anticipé du loyer sur la base d'un contrat bail notarié. Le taux d'intérêt est de 7,5% hors taxes. La durée du crédit est fixée selon la durée du bail porté sur ledit contrat.

Elle est de 12 à 18 mois. Un différé de remboursement de 3 mois est accordé aux épargnants. La durée de remboursement ne dépasse pas 40% du revenu mensuel du postulant après déduction des échéances de remboursement dues éventuellement au titre d'autres prêts bancaires contractés auprès de CNEP-Banque ou un autre établissement financier. Une police d'assurance-décès couvrant la durée du crédit doit être souscrite avec subrogation au profit de la banque.

La mobilisation du crédit s'opère par chèque libellé au nom du notaire chargé de l'établissement du contrat de location. Il y a bien entendu un dossier à fournir assez lourd. «Le problème, nous dit Amel, originaire de Constantine et travaillant à Alger, est que les délais de remboursement sont très courts et c'est un cercle vicieux, car on pense tout le temps à l'année suivante et on ne peut pas préparer le loyer pour la prochaine location quand on est tenu de payer le crédit qu'on a contracté.»

Et d'ajouter : «J'ai eu beaucoup de mal à trouver un propriétaire qui accepte de jouer le jeu car la plupart ne dévoilent pas le véritable montant du loyer sur le contrat de location. Ce dernier est porté à 5 000 DA quel que soit l'appartement pour ne pas payer d'impôts.»

## **Les usuriers sont de retour**

Notre enquête sur le terrain nous a révélé des pratiques dignes d'un autre siècle comme celui du recours aux usuriers, un métier pourtant banni aussi bien par la loi que par la religion musulmane ; pourtant, les Algériens dans le besoin n'hésitent pas à enfreindre un précepte religieux pour tirer leur épingle du jeu. C'est le cas de Hamid, chauffeur de taxi. Sa voiture a commencé à «se faire vieille» et tombait souvent en panne. Ayant à charge une famille de quatre enfants ainsi que ses vieux parents, il avait beaucoup de mal à joindre les deux bouts.\*

«Ce que je gagnais, nous a-t-il dit, je le dépensais en réparation. J'ai donc décidé de vendre ma vieille voiture et d'en acheter une autre. Je n'avais pas le compte et je me suis adressé à quelqu'un, connu dans le quartier qui emprunte de l'argent aux gens dans le besoin.

J'ai cédé ma voiture pour des clopinettes. J'ai eu beaucoup de mal à la fourguer surtout que maintenant presque tout le monde roule en voiture neuve. J'avais besoin d'argent en urgence sinon ma famille risquerait de crever de faim. L'homme en question m'a fait signer une reconnaissance de dettes et a complété la somme manquante pour que je puisse acquérir mon nouveau véhicule.

En fait, j'ai accepté le deal qui n'était pas très net, car il fallait dès le premier mois de la reprise du travail, lui donner 30 000 DA par mois pendant trois ans. Je suis toujours en train de payer mes dettes.» «En fait, ajoute Hamid, je dois payer le double de la somme que j'ai contractée». L'usure est courante même si elle se fait de façon discrète et elle tend à prendre de l'ampleur.

## **Les appareils électroménagers ont la cote**

Les crédits accordés par des fournisseurs étrangers qui travaillent en étroite collaboration avec des magasins spécialisés dans la vente des appareils électroménagers ont trouvé un filon en or, d'un côté pour écouler leurs marchandises et, d'un autre, pour gagner un argent fou car, au bout du compte, le prix d'un appareil revient deux fois plus cher si ce n'est plus quand il est vendu à crédit.

Autant dire que le citoyen est saigné quoi qu'il fasse même si le baratin des vendeurs les assure du contraire. Ce n'est qu'en commençant à payer que les clients se rendent compte qu'ils devront se serrer la ceinture jusqu'à l'étranglement pour honorer leurs factures. Nous nous sommes rendus dans l'un de ses magasins qui se sont spécialisés dans ce créneau, situé au boulevard Amirouche à Alger. Il ne fait que de la vente par «facilité de paiement» et depuis plusieurs années déjà.

Une affaire qui marche bien. Son gérant nous dit : «Nous avons beaucoup de clients qui s'adressent à notre magasin. Principalement des retraités et des jeunes couples mariés ou sur le point de l'être mais globalement il y a une bonne flopée de clientèle de différents âges.»

Il nous explique que «seuls les chèques postaux sont acceptés. Un échéancier est établi selon la valeur du produit acheté et cela varie entre 12 et 24 mois». «Le dossier à fournir est constitué d'une photo, d'un extrait de naissance, des trois dernières fiches de paie en plus du relevé de compte des trois derniers mois, d'un certificat de résidence, d'une copie de la pièce d'identité et d'un chèque CCP. Un contrat est signé après le dépôt du dossier.»

Un vieux retraité rencontré sur place est venu acquérir un réfrigérateur de marque étrangère. Interrogé sur l'achat qu'il désire faire et si c'était avantageux, il nous répond : «Je viens acheter un réfrigérateur car l'ancien est tombé en panne. Il est irréparable.

L'année passée, j'ai acheté une cuisinière mais je trouve que le taux d'intérêt est exorbitant.» Le gérant reconnaît que «les taux d'intérêt pratiqués sont très élevés. Ils peuvent aller jusqu'à 50%, voire plus du coût global mais cette formule reste intéressante pour nos clients qui ne peuvent pas acheter cash. Nous faisons du commerce et c'est tout à fait normal qu'on compense sur les délais de paiement».

### **Prêt sur gage, un crédit social qui a ses limites**

Créé par l'Eglise à travers les monts de-piété pour contrecarrer les usuriers juifs qui ruinaient les chrétiens pauvres, le prêt sur gage est très développé en Amérique latine et en Europe. Il existe même une association internationale du prêt sur gage. Ce dernier est une issue de secours pour ceux qui ne disposent pas de ressources.

En Europe, le prêt sur gage est pratiqué de façon très large et sur tous les objets de valeur. En plus des bijoux, on citera les gemmes, les tableaux, le mobilier, ainsi que la vaisselle de luxe. En Algérie, il n'existe pas de structures de ce genre hormis la Banque de développement local (BDL) qui pratique le prêt sur gage mais à une échelle très réduite. Seul l'or peut ouvrir droit à un crédit. La banque publique a hérité, dès sa création, des ex-caisses des crédits municipales en 1985.

C'est un legs français. Selon un ancien dirigeant de la BDL, «les pouvoirs publics de l'époque n'ont pas voulu dissoudre cette formule pour son utilité publique». Il nous explique qu'«on a mis en place une gestion informatisée des gages avec une fiche technique où est inscrit le gage avec le nom du client, la date de dépôt ainsi que le numéro de référence. Le bijou est pesé mais c'est le prix du cassé qui lui est appliqué».

Le responsable poursuit : «On accorde sur les bijoux une avance de 25%. La valeur est plafonnée à 150 000DA mais le taux d'intérêt du prêt reste relativement élevé puisqu'il est de 10%.» Souvent les clients peinent à rembourser leurs prêts, les bijoux sont alors mis en vente aux enchères. Après la vente, «la banque récupère l'avance et les charges», conclut notre interlocuteur en attestant de l'ampleur du phénomène qui est très patent durant le mois de Ramadhan et durant les fêtes et la rentrée sociale.

Ce sont des milliers de gages enregistrés annuellement et qui constituent une manne considérable pour la banque car en matière d'intérêts elle gagne énormément. Certains même nous ont dit que les «dépôts de la banque recèlent une fortune inestimable d'or détenu dans les locaux qui ne peuvent plus le contenir à cause de leur exigüité».

### **Crédit automobile, oui mais...**

La suppression des crédits à la consommation après la déferlante qui a vu les Algériens acquérir des véhicules a été une véritable déception pour beaucoup de gens qui ont raté le coche et qui rêvaient de posséder une voiture, à défaut de pouvoir acquérir un logement.

Si le gouvernement n'a pas révélé les motivations d'une telle décision, certains observateurs la qualifient de politique et l'imputent aux pratiques douteuses des banques étrangères qui ont trouvé dans cette formule un moyen d'instituer une arnaque à grande échelle. Du coup, ces dispositions restrictives ont obligé les ménages à se retourner vers des solutions très contraignantes pour acquérir des biens même si le mot «biens» est démesuré.

Si aujourd'hui le Cnes ainsi que l'UGTA plaident en faveur de son retour, ce n'est pas fortuit, car les salaires sont trop bas et ne permettent pas une vie décente.

Aujourd'hui, force est de constater que très peu d'issues s'offrent aux petites bourses. Pour ce qui est de l'acquisition de voitures, ce n'est pas non plus la joie. Sur ce registre, seul le groupe Mazouz propose une sortie de secours.

Nous nous sommes déplacés à l'un de ses showrooms situé au Caroubier, à Alger. Sur place, l'accueil est agréable et les chargés de clients mettent à l'aise le public qui vient s'informer. Les véhicules de marque Cherry sont exposés et minutieusement «fouillés» par les visiteurs qui n'hésitent pas à glaner le moindre détail sur ces voitures qui sont à leur portée. Plusieurs modèles attirent la curiosité.

De la petite QQ à 410 000 DA à la Tiggo estimée à 1 661 200 DA, le choix est tributaire, bien entendu, de ce qu'on a thésaurisé dans son escarcelle. L'avantage est, sans conteste, le crédit sans intérêts avec livraison immédiate. Cela semble presque irréel tant le secteur automobile est verrouillé pour les bas salaires.

Et pourtant, au showroom, on vous assure que les véhicules sont fabriqués selon une haute technologie allemande et qu'il n'y a aucune arnaque derrière pour ceux qui ont des doutes sur la marque qui reste méconnue par rapport aux grandes marques mondialement renommées et qui ont pignon sur rue dans notre pays. Selon un chargé de clients, «le crédit s'adresse aussi bien aux salariés, aux retraités qu'aux commerçants.

Un apport initial est obligatoire et le paiement se fait par trimestre ou par mois. C'est au choix du client mais le montant n'est bien entendu pas le même. Il triple quand il est trimestriel ». La formule a ses bons côtés, seulement, nous avons constaté que la taxe sur le véhicule neuf n'est pas incluse dans le prix ainsi que les délais de paiement qui sont très courts car ils ne dépassent pas un an et demi. La mensualité est importante pour ceux qui n'ont d'autres ressources que leurs maigres salaires.

*F. H.*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	13 Novembre 2012
Titre	<b>L'Algérie n'investit pas, elle dépense</b>		

*Les investissements, en Algérie, relèvent plus de l'effet d'annonce que de la démarche économique. Les raisons sont multiples : bureaucratie, gaspillage, lourdeur du système, mais aussi duplicité et, parfois, ignorance ou mensonge de la part des responsables.*

**L**e constat est brutal. L'Algérie peut réaliser une croissance de 6 ou 7% en 2013. Elle a le potentiel pour faire une croissance à deux chiffres, mais elle se contentera de 3.4 pour cent l'année prochaine. Ce n'est pas un opposant aigri qui l'affirme, mais M. Zeid Zeidane, le chef de la mission du FMI, qui a achevé hier sa mission en Algérie.

Pourquoi une telle incapacité à agir alors que le pays dispose des financements, du marché et de l'ambition pour réaliser de grandes choses ? Parce l'Algérie n'a pas les institutions et les entreprises en mesures de mener et d'encadrer ces projets. Les dirigeants le savent, mais ils continuent à faire comme si l'Algérie était un pays normal. Rares sont les moments de lucidité où ils redécouvrent le réel pour reconnaître l'incapacité du pays à aller vers une croissance «chinoise».

Pour la période 2010-2014, le président Abdelaziz Bouteflika a annoncé des investissements gigantesques devant atteindre 285 milliards de dollars. Le chiffre est si ambitieux qu'il promet de transformer le pays. Mais ce n'est qu'un chiffre, dont l'impact se limitera à un effet d'annonce. Car en réalité, l'Algérie investira ce qu'elle pourra, c'est-à-dire ce que son administration et ses entreprises pourront consommer.

### **SONATRACH NE FAIT PAS MIEUX !**

La cour des comptes en a fait le constat. En étudiant le projet de loi de règlement budgétaire pour l'année 2010, présenté à l'APN, elle a constaté une faible consommation des budgets d'équipements. Seuls 64% des crédits d'équipement ont été consommés, contre 80% pour le budget de fonctionnement. En encore faut-il inclure dans ce qui est consommé, la part des surcoûts, des gaspillages et des commissions.

Les entreprises ne font pas mieux. Sonatrach a annoncé des investissements de 80 milliards de dollars entre 2012 et 2016, ce qui représente une moyenne annuelle de 16 milliards de dollars. Mais en 2012, elle devrait se contenter de dix milliards, selon son PDG, Abdelhamid Zerguine. Et encore ! Ce chiffre lui-même est sujet à caution, car il est difficile d'établir un bilan qui déboucherait sur un chiffre aussi rond. Ce qui n'empêche pas le PDG d'annoncer 15 milliards pour 2013, pour faire de son entreprise «un leader en Afrique».

Dans le seul secteur du raffinage, Sonatrach a un programme d'investissement de 14 milliards de dollars, avec la réalisation de cinq grandes raffineries. Si le programme est mené avec la même précipitation et dans les mêmes conditions que l'autoroute est-ouest, il sera difficile de séparer les gaspillages des commissions. L'ancien PDG de Sonatrach est précisément en détention à cause de contrats passés dans des conditions opaques.



## L'ACTE D'INVESTIR EST DEVENU RISQUE

L'autre grande entreprise qui a réalisé d'importants investissements est Sonelgaz. Celle-ci jongle avec les chiffres avec une facilité déconcertante. Son PDG, Noureddine Boutarfa, promet des investissements faramineux de 80 milliards de dollars, et assure que 40 pour cent de l'énergie produite par Sonelgaz à l'horizon 2030 sera d'origine renouvelable. Des chiffres sans consistance, pour une entreprise qui n'arrive pas à trouver des terrains pour implanter ses installations, ni à décrocher les autorisations pour engager des travaux.

M. Boutarfa est taclé par M. Messaoud Boumahour, directeur de l'université de développement des technologies du silicium. «En l'état actuel des choses, il est impossible» d'atteindre cet objectif, affirme M. Boumahour. L'Algérie n'a «ni les bases suffisantes ni les prérequis» pour y arriver, car elle n'a pas réussi à «construire un environnement adéquat», a-t-il dit.

Dans certaines entreprises, l'acte d'investir est devenu risqué, en raison des affaires de corruption. L'environnement bureaucratique fait le reste. «Une procédure d'une semaine prend facilement un mois, voire un trimestre», nous dit un chef d'entreprise. «Si, pour arriver à maturation, un projet de cent millions de dollars dans un secteur donné demande deux ans, en Algérie, il faudra trois à cinq ans. Et la réalisation traîne ensuite. Le résultat est qu'un projet viable au moment de sa conception se trouve décalé au moment où il aboutit», déplore ce chef d'entreprise.

## LA COMPLAINTÉ DES MANAGERS

Les managers se plaignent tous des mêmes obstacles : bureaucratie, manque de financement, insuffisance du foncier, pesanteur de la tutelle, cadre juridique contraignant, etc. «Investir est pénible, et exige un processus aussi long qu'inutile. Ce qui débouche sur une situation absurde : les banques disposent d'argent, mais ne trouvent pas à qui le prêter», rappelle un économiste, qui note aussi une confusion : en Algérie, «on confond entre investir et dépenser».

Cette duplicité est illustrée jusqu'à la caricature par l'affaire Renault. Le marché algérien dépasse le demi-million de véhicules, l'Algérie veut à tout prix lancer une industrie automobile, elle est prête à y mettre le prix, mais elle n'y arrive, et les négociations trainent depuis des années.

De déclaration farfelue en projet ridicule, le pays a perdu une décennie. En fin de parcours, M. Ahmed Ouyahia, dont un ministre s'occupait de ce dossier pendant des années lorsque lui-même était chef de gouvernement, avoue aujourd'hui que ce projet relève de l'utopie.

*Abed Charef*

Support	El Moudjahid	Date	13 Novembre 2012
Titre	Le chef de la mission du FMI en Algérie “L’Algérie est sur la bonne voie”		

*«L’Algérie a une position extérieure très solide, un secteur financier renforcé et une très bonne orientation budgétaire», a déclaré, hier, le chef de la mission du FMI en Algérie, M. Zine Zeidane.*



Cela étant, un certain nombre de défis intérieurs restent à régler», affirme le représentant du FMI qui conduit une mission dans notre pays, depuis une dizaine de jours. La maîtrise de l’inflation et le renforcement de la croissance hors-hydrocarbures figurent, notamment, parmi les défis importants pour l’Algérie à court et moyen termes», a souligné l’expert qui était l’invité de la rédaction sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale.

S’attardant sur le problème de l’inflation, M. Zine Zeidane a estimé que « l’inflation s’est beaucoup accélérée depuis le début de l’année 2012, avec un pic de 11% à la fin du mois d’avril, en glissement annuel ». Dans ce contexte, il a fait savoir que le FMI (Fonds monétaire international) prévoit, dans ses estimations, un niveau d’inflation qui se situerait cette année autour de 8,5%, soit, l’inflation «la plus élevée sur les 15 dernières années ».

Selon l’expert, «cette situation en termes d’inflation est assez préoccupante et par les augmentations de salaires qui ont accru de façon importante la liquidité dans le système financier et en même temps, par le dysfonctionnement dans les marchés, notamment en termes de distribution et de volume d’offres. Le choc climatique en début d’année a eu un effet sur l’évolution des prix».

Mais comment lutter contre cette inflation? Pour M. Zine Zeidane, il est important de «s’attaquer» au problème du chômage et de prendre des mesures pour la consolidation budgétaire. « Je pense que l’orientation budgétaire pour 2013 est bonne, parce qu’il n’y a pas d’augmentation substantielle de la masse salariale. Il faut des politiques monétaires prudentes.

La Banque d’Algérie a déjà entamé un certain nombre de mesures au mois de mai 2012, ce qui a contribué à réduire la liquidité dans le système. Nous avons discuté avec les autorités sur la nécessité d’actions pour renforcer la concurrence, pour améliorer le fonctionnement du marché de façon à réduire le chômage, etc.

Toutes ces mesures, ensemble, devraient contribuer à réduire de façon significative le niveau d'inflation pour le ramener à 5 % », a souligné le représentant du FMI.

### **«La loi de finances pour 2013 va dans la bonne direction avec le début de la consolidation budgétaire»**

Toutefois, le représentant de l'institution monétaire a attiré l'attention sur «le niveau du déficit public qui s'est en particulier creusé en 2012». D'après lui, «l'équilibre budgétaire algérien est atteint lorsque le prix du pétrole dans les cours mondiaux est de 120 dollars le baril.

Le projet de loi de finances 2013 voté hier par le Parlement va dans la bonne direction avec le début de la consolidation budgétaire. Il faut maîtriser les dépenses en préservant celles relatives à l'investissement qui sont importantes pour la croissance économique. En même temps, il faut diversifier les sources de revenus de l'État et accroître l'efficacité de la gestion des finances publiques. Nous soutenons le programme du gouvernement sur la modernisation des finances publiques avec notre assistance technique», a-t-il déclaré.

Par ailleurs et réitérant le fait que l'estimation de la croissance est attendue pour 2012 à 3,4%, il précisera que le potentiel de croissance économique est considérable. «celui-ci est situé entre 6 et 7%, et cela, sans compter le secteur des hydrocarbures». Mais, il faut comprendre, insistera-t-il, que «c'est surtout le secteur hors hydrocarbures qui peut avoir une contribution importante à l'offre de l'emploi et à la diminution du chômage».

Parmi les prévisions et mesures préconisées par le FMI, figurent des politiques macro économiques, une politique de change qui renforce la compétitivité externe pour développer les exportations hors hydrocarbures et pour remplacer les importations par la production intérieure.

L'institution soutient également l'idée de réformes structurelles pour rendre l'investissement privé attractif. L'Algérie a, note M. Zine Zeidane, un potentiel considérable dans la pétrochimie, grâce au gaz. Il citera d'autres « niches d'investissement à explorer», notamment, les secteurs pharmaceutique et touristique, les nouvelles technologiques de communication et d'information (NTIC) et l'agro-industrie. « Le développement de la 3G et de la 4G (licences de 3e et génération dans le secteur de la téléphonie) va créer des possibilités de croissance très fortes.

Il en est de même pour l'agro-industrie. C'est également une question de sécurité alimentaire dans le long et moyen terme », a t il souligné. Selon le FMI, l'accélération de la croissance en Algérie, « qui reste inférieure à son potentiel» est nécessaire pour la réduction du chômage. Elle devrait être appuyée par la préservation de l'investissement public et le renforcement de son efficacité.

La poursuite de la politique de change favorisant la compétitivité externe et des réformes structurelles soutenant une croissance tirée par le secteur privé et l'accroissement de la productivité globale des facteurs, ont également été mis en exergue par M. Zine Zeidane.

Le Fonds souligne aussi « la nécessité de mettre en place une stratégie d'amélioration du climat des affaires, un allègement des contraintes pesant sur les investissements étrangers, une meilleure intégration au commerce international et des réformes de développement du secteur financier».

*Soraya Guemmouri*

Support	El Moudjahid	Date	13 Novembre 2012
Titre	<b>Innovation industrielle</b> <b>Nécessité d'une stratégie nationale</b>		

*Le développement de l'innovation en Algérie nécessite la mise en place d'une stratégie nationale basée sur la concertation entre les pouvoirs publics et les entreprises, ont affirmé, hier, à Alger des experts.*

S'exprimant lors d'une rencontre sur l'innovation et la réussite entrepreneuriale, des représentants des pouvoirs publics, des chefs d'entreprises et des universitaires ont souligné l'impératif d'élaborer une feuille de route ou une stratégie nationale basée sur la concertation et plaçant l'entreprise au cœur de toute initiative pour son développement.

Le chef de la division innovation au ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M. Mohammed Hanneche, a estimé que l'élaboration de cette stratégie exigeait la participation de l'ensemble des secteurs notamment les ministères à vocation économique et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Selon lui, le développement de l'innovation passe par l'émergence d'une industrie nationale productive et un déclin des importations. "L'encouragement des entreprises productives, notamment celles qui prennent des risques en matière d'investissement, contribuerait à booster l'innovation et la recherche développement dans le pays ", a-t-il précisé.

Il a, dans ce sens, rappelé les efforts consentis par l'Etat pour développer l'innovation en Algérie, depuis le début des années 2000, à travers l'institution d'un "Prix national de l'innovation", d'une "Journée nationale de l'innovation" ainsi que l'aménagement de "Cyber parcs" et de villes intelligentes à l'image de celle de Sidi Abdellah à Alger.

L'Algérie a également construit des pépinières pour le développement des PME innovantes et a créé un fonds d'investissement pour les aider financièrement. De son côté, le PDG d'une entreprise privée spécialisée en électronique, M. Ait Yala Slimane, a indiqué que cette future stratégie nationale de l'innovation devrait prendre en compte les spécificités et les réalités des entreprises algériennes dont plus de 90% sont à caractère familial. "Pour avoir une stratégie nationale de l'innovation il faut avoir une politique industrielle fondée sur une vision claire et étudiée qui permet de savoir que sera l'Algérie dans 10 ans, voire dans 20 ans", a-t-il soutenu.

Concernant l'expérience de son entreprise, M. Ait Yala a fait savoir que 3% du chiffre d'affaires de sa firme étaient dédiés à l'innovation et à la recherche développement.

"Nous avons deux bureaux d'études spécialisés dans l'innovation car pour durer dans notre domaine (électronique) il faut innover, et vite", a-t-il ajouté. Pour sa part, le vice-président de l'association CARE (Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise), M. Slim Othmani a estimé que l'innovation est avant tout l'affaire de l'entreprise, qui pour développer sa compétitivité, doit améliorer ses modes de production et ses produits.

Pour lui, les entreprises algériennes doivent se familiariser avec l'innovation, qui est différente de la recherche et développement, si elles veulent faire face à la rude concurrence qu'engendrera notamment l'adhésion prochainement de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En matière économique, l'innovation est une évolution significative d'un produit, d'un service ou d'un processus de fabrication qui apporte quelque chose de nouveau, d'encore inconnu ou qui utilise une technologie nouvelle issue de la recherche fondamentale.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	13 Novembre 2012
Titre	ALGreeNia, jeune entreprise verte, innovante et en plein essor		

**E**n six mois d'existence, l'entreprise ALGreeNia créée par 22 étudiant(e)s de l'Ecole nationale polytechnique d'Alger, dans le cadre du « Compagny program » d'Injaz El Djazaïr, a réussi son pari.

Son activité de collecte, tri et acheminement de papier vers les sites de recyclage attire de plus en plus entreprises et individus. Et les bénéfices sont au rendez-vous. Plusieurs fois récompensée, la jeune entreprise poursuit à présent sa lancée, avec l'élaboration d'un modèle économique pérenne et rentable.

Les 26 membres de l'équipe d'ALGreeNia ont à peine eu le temps de se remettre des émotions suscitées par l'obtention du premier prix à la Compétition régionale Injaz El Arab des jeunes entrepreneurs de Doha (Qatar), qu'il faut déjà penser à la suite. « On est en train de valider notre nom et notre logo », raconte Ghalib Fissah, directeur général d'ALGreeNia.

« La prochaine étape c'est l'inscription au registre du commerce qui nous apportera une existence légale car jusqu'à présent nous étions sous le statut d'Injaz ». Ce changement est décisif pour ALGreeNia puisqu'il implique la refonte complète du modèle économique mis en place depuis sa création en avril dernier.

Pour lancer l'entreprise, chacun des membres de l'équipe a acheté une action de 200 dinars, ce qui représentait un capital initial de 4.400 dinars. « Cette somme a permis de couvrir les frais de transport et de marketing du premier mois.

La vente de papier à l'entreprise partenaire chargée du recyclage a ensuite financé l'activité », explique Ghalib Fissah. Sans entrepôt de stockage à louer, grâce à une salle mise à disposition par l'école, ni salaire à payer, puisque tous sont bénévoles, le retour sur investissement grimpe rapidement, atteignant 700 % au bout de six mois. « Les dix tonnes de papier vendus entre 3 et 7 dinars le kilo, en fonction de la qualité du papier, ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 72.000 dinars et un bénéfice de 38.000 dinars », détaille Mourad Tewfik Hamlaoui, responsable projet et développement.

Mais avec la naissance officielle de l'entreprise marquée par l'inscription au registre du commerce, ce modèle n'est plus rentable. L'équipe d'ALGreeNia a donc élaboré un business plan sur les trois prochaines années. « Nous avons calculé les coûts liés à la location de l'espace de stockage, à l'achat de camions, aux salaires et nous sommes arrivés à une estimation de capital requis de 5 millions de dinars », révèle Ghalib Fissah.

Pour convaincre les investisseurs et les banques, l'entreprise compte utiliser un argument de poids : « Notre budget sera positif dès la première année, avec un retour sur investissement évalué à 170 %, alors qu'il faut généralement quatre à cinq ans à une nouvelle entreprise pour atteindre un seuil de rentabilité », souligne Chahine Makiki, responsable marketing.

## UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION OFFENSIVE

Pour s'accroître rapidement, ALGreeNia a misé sur la communication. « Toute personne consommatrice de papier est un fournisseur potentiel, d'où la nécessité de mettre en place des moyens de contact simples et directs », témoigne Farah Heba, directrice marketing et communication.

A charge du département « information et technologies » (IT), composé de trois personnes, de développer les outils de communication requis : un site internet, intégralement construit en interne par un des membres de l'équipe, l'incontournable page Facebook qui compte aujourd'hui 1500 « likes », une boîte mail [contact@algreenia.com](mailto:contact@algreenia.com), des adresses électroniques professionnelles « @algreenia.com » et l'utilisation du logiciel gratuit Dropbox pour la communication en interne, notamment l'échange de documents. Rien n'a été sous-traité. Même les cartes de visite et les affiches promotionnelles ont été conçues par les membres de l'équipe.

La participation aux salons a fait le reste. Dès le premier essai, au Salon de l'emploi à Polytech au mois de juin, ALGreeNia obtient un partenariat avec l'entreprise canadienne SMI spécialisée dans le management de projets. Cela signifie que tout le papier utilisé par SMI est dorénavant destiné à ALGreeNia qui le collecte au moyen de poubelles de recyclage, baptisées « algreenbox », fabriquées et fournies par ALGreeNia puis récupérées une fois pleines.

Par la suite, les partenariats s'enchaînent au rythme des salons : la chambre de commerce algéro-allemande, la Safex, Intuition, etc. ALGreeNia compte désormais cinq entreprises partenaires de taille. Privées surtout. Les institutions publiques rejoindront peut-être prochainement la liste, une rencontre avec le ministère de l'Environnement étant prévue dans les semaines à venir.

Mais compte-tenu de l'état actuel de l'entreprise, ALGreeNia se fait plus discrète. « On est dans une situation où l'on ne peut pas répondre à toutes les demandes étant donné que les charges dépassent nos capacités », explique le responsable marketing Chahine Hakiki.

« Mais, on est ouvert à tous types d'investissements », s'empresse d'ajouter le directeur général Ghalib Fissah. L'appel est lancé !

*Nejma Rondeleux*

Support	Liberté	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Bientôt à Oran</b> <b>Une école pour les métiers de base des TIC</b>		

*Le projet portant création d'une école de formation dédiée aux métiers de base des TIC a été lancé, mercredi dernier, par la directrice de l'incubateur d'entreprises d'Oran.*

**P**our Mme Najat Malti, il est important d'agréer cette école par le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels. "C'est un projet unique en son genre, puisqu'il s'inscrit dans la perspective de l'insertion professionnelle.

Cette initiative vise à dispenser une formation spécifique aux jeunes sans qualification professionnelle. Notre objectif est d'offrir une formation spécialisée aux jeunes ayant subi l'échec scolaire", a précisé Mme Linda Zerrou, pour sa part. Nous apprenons dans le même contexte que la formation en question permettra aux jeunes d'acquérir un des métiers de base des TIC.

Il s'agira de les destiner aux opérateurs de téléphonie ou, le cas échéant, d'offrir aux jeunes stagiaires une opportunité pour créer eux-mêmes leurs propres microentreprises. La porteuse du projet a affirmé que la future école prendra en charge les jeunes âgés de 15 à 25 ans sans qualification professionnelle.

Elle a souligné la tenue d'une séance de travail avec l'Agence nationale de l'emploi (Anem) quant à l'application du dispositif d'emploi offert aux entreprises. Ces dernières devront mettre la main à la poche pour financer la formation à hauteur de 40%, alors que le reste est assuré par l'Etat.

Ainsi, le choix de ce secteur n'est pas fortuit, explique Mme Zerrou. Le soutien des ministères du Travail, de l'Enseignement et de la Formation professionnels, du MPTIC et des dispositifs d'appui est relevé par Mme Zerrou. "Les ministères de tutelle nous ont promis leur aide et leur soutien." Elle estime que le secteur demeure stratégique et qu'un déficit en main-d'œuvre opérationnelle est observé.

Les opérateurs sont appelés à saisir cette opportunité qui leur permettra de répondre aux exigences du marché des TIC dont le déficit semble peser lourd dans leur fonctionnement. L'accent est particulièrement mis sur la nécessité de développer les perspectives, notamment avec l'introduction de la fibre optique ainsi que la généralisation d'internet.

*REGUIEG-ISSAAD. K.*



Support	El Watan	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Dé-bureaucratisation de l'administration publique l'enjeu capital des technologies de l'information et de la communication</b>		

**A** l'heure où le programme d'actions du nouveau gouvernement projette de redéployer certains services de l'administration publique en vue de les moderniser et leur donner un surcroît d'efficacité, sur le terrain la réalité montre à l'évidence un manque flagrant d'implication des compétences en technologie de l'information et de la communication (TIC) à défaut desquelles les objectifs de remise en ordre de la machine bureaucratique auraient très peu de chances d'être atteints.

Les rapports confortés par les expériences des pays qui ont le mieux réussi dans le domaine des réformes administratives à la faveur d'une utilisation intense et judicieuse des TIC ne manquent pourtant pas. Ils apportent la preuve, s'il en fallait une, que la modernisation de l'administration publique ne saurait se réduire à une simple promotion d'investissements infrastructurels ou à l'achat, quand bien même il serait massif, d'ordinateurs, de serveurs et de logiciels.

Le recours à l'outil informatique comme moyen de modernisation doit reposer, avant toute autre chose, sur un investissement dans le facteur humain, car c'est de l'excellence de la formation de tous ceux qui sont appelés à exploiter les infrastructures et les nouvelles technologies de l'information et de la communication que dépendra l'atteinte des objectifs assignés aux réformes administratives que le nouveau gouvernement a placé au rang de ses toutes premières priorités.

Il est bien évident que la dé-bureaucratisation souhaitée ne saurait se faire sans maîtrise préalable de l'outil informatique et plus largement de certaines technologies de l'information et de la communication. Si le volet de la formation des ressources humaines dans ces domaines n'est pas sérieusement pris en charge, les réformes envisagées ne seraient qu'un vœu pieux qui, au mieux, contribuerait à laisser les choses en l'état et, au pire, à les compliquer encore davantage.

### **Passe-droits et corruption**

S'il y a un secteur dont les prestations de piètre qualité irritent au plus haut point les usagers, c'est bien celui du service public. Faute de mise en œuvre des réformes auxquelles l'Algérie s'était pourtant attelée dès la fin des années quatre-vingt-dix, les différents rouages de l'administration algérienne ont fini par se gripper au point de compliquer la vie des citoyens et de bloquer de grands projets de développement au moment où le discours politique prônait, bien au contraire, une promotion massive et sans obstacles de l'investissement.

Que ce soit au niveau des services publics administratifs à caractère économique (entreprises, établissements et institutions dotées de prérogatives de puissance publique) ou régaliens (ministères, wilayas), le constat est partout accablant. Il est très mal vécu par les citoyens qui n'ont pas de possibilités de recours, mais également par les professionnels qui le paient souvent très cher en termes de temps et d'argent perdus et d'obligation d'adhérer à des logiques de corruption qui pourraient s'avérer dangereuses.

Des erreurs dans l'enregistrement des données dans les registres des APC (autant de cas soulevés au niveau de l'APC de Tizi Ouzou où il fallait passer par le biais de la justice pour rectifier des noms, des prénoms, des dates de naissance, etc.), des documents de valeur perdus (au niveau des services communaux, des tribunaux, des hôpitaux, etc.) plaideraient pourtant pour un recours, aussi urgent qu'intense, au traitement informatique faisant largement usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant de traiter à distance les problèmes administratifs des citoyens avec une plus grande célérité, tout en évitant autant que possible les contacts avec les agents des administrations sources de stress et, parfois même, de passe-droits et corruption.

L'Etat, qui consacre une part non négligeable de son budget au fonctionnement des administrations et services publics, n'a pourtant pas lésiné sur les moyens pour leur permettre de fonctionner avec un minimum d'efficacité. Un objectif qu'il n'est malheureusement jamais parvenu à atteindre en dépit des dépenses de fonctionnement (salaires des fonctionnaires, entretien des locaux administratifs, etc.) qui engloutissent chaque année près de deux tiers de son budget.

### **Transparence dans la gestion et traçabilité**

Mais si avec l'injection de masses monétaires l'Etat n'arrive pas à imposer à ses administrations un service de qualité, où se trouve donc la défaillance ? La question devient si délicate lorsque l'on s'adresse à ces services par nature non lucratif où les déterminants d'efficacité et de flexibilité économiques sont pratiquement exclus du vocabulaire des bureaucrates.

Or, sans mesure du coût réel d'un service on ne peut, à l'évidence, en mesurer l'efficacité. Le degré d'efficacité peut toutefois être apprécié à la qualité de la relation administrateur-citoyen, au nombre de dossiers traités, aux temps d'attentes, aux doléances et satisfactions des administrés. Autant d'instruments de mesure de qualité des prestations administratives qui pourraient faire l'objet d'évaluations susceptibles de donner lieu à des améliorations salvatrices.

Est-ce que l'administration se réfère à des enquêtes de satisfaction auprès de ses usagers ? Se trouvant en position de quasi monopole sans contrôle, l'administration n'en voit évidemment pas la nécessité. Et c'est forte de cette ignorance sur son degré d'efficacité qu'elle alourdira et compliquera chaque année davantage les procédures sans se rendre compte des répercussions négatives sur les citoyens et le fonctionnement de l'économie.

A titre d'exemple, pour pouvoir retirer un extrait de naissance «numéro 12», le concerné doit se présenter à la commune du lieu de naissance et passer toute la journée dans l'attente face à l'hostilité de certains préposés aux guichets, les fréquentes erreurs dans les transcriptions d'état civil rendant souvent les procédures encore plus longues et fastidieuses.

L'augmentation de la population exacerbe évidemment le problème de la prise en charge d'une demande en prestations administratives en constante progression, face à une offre qui stagne et dans certains cas régresse, au point de ne plus répondre aux attentes des citoyens.

Lorsque l'Etat réagit dans l'objectif de mettre fin aux dysfonctionnements, il le fait généralement au moyen de recrutements anarchiques de fonctionnaires souvent mal formés et mal rémunérés qui ne font en réalité qu'exacerber le phénomène de pléthore qui affectait déjà gravement les administrations publiques. L'insuffisance d'offre de prestations administratives est évidemment de nature à engendrer des passe-droits, de la corruption, des malentendus et autres inconvénients qu'il est aujourd'hui courant de constater.

En raison des dysfonctionnements qu'elle a fait subir à la société et à l'économie, l'administration publique doit impérativement passer par une réforme susceptible d'améliorer son efficacité. A cet égard, l'informatisation des services constitue l'une des voies privilégiées à suivre pour atteindre les objectifs d'efficacité souhaités.

Beaucoup a été fait par l'Etat en termes de mise en place de financements pour l'acquisition d'équipements informatiques et, malheureusement, dans une moindre mesure aux formations qualifiantes. Mais, si toutes les administrations ont effectivement bénéficié de ces concours financiers de l'Etat, peu d'entre elles se sont par contre efforcées de les utiliser rationnellement, certainement par incompetence mais, sans doute aussi, par souci d'éviter la transparence de la gestion des services concernés et la traçabilité susceptible de faciliter les contrôles.

Autant de dysfonctionnements sciemment entretenus qui ont favorisé une montée des «coûts d'ignorance des TIC» qui a fortement détérioré les termes de compétitivité et la productivité du travail.

### **«Coût d'ignorance des TIC»**

Une enquête italienne sur les conséquences de «coût d'ignorance des TIC» (Italie, 2004), réalisée par l'AICA en partenariat avec l'Université de Boccioni, a, en effet, révélé que le montant de la perte de productivité qui avait affecté l'économie italienne en raison de cette «ignorance» durant la période considérée était de l'ordre de 15 milliards d'euros par an, sans compter toutefois le coût de l'improductivité (temps perdu) qui dépasserait, selon les estimations, les 850 millions d'euros par an. Si elles venaient à être évaluées, les pertes seraient à l'évidence bien plus importantes en Algérie, où le recours au numérique a de tout temps été exclu des administrations publiques, qui continuent aujourd'hui encore à se complaire dans l'usage de moyens et pratiques archaïques.

Malgré les efforts entrepris pour renforcer la liaison entre le citoyen et l'administration, on reste aujourd'hui encore dans l'ignorance des actions à mener en priorité pour dé-bureaucratiser nos administrations en leur donnant les moyens et les savoir-faire requis pour améliorer la qualité de leurs prestations.

Nous demeurons, quant à nous, convaincus que de nombreux problèmes d'application auraient facilement pu être évités si les décideurs avaient donné plus d'importance aux réformes visant à relever les niveaux des services par l'introduction des TIC et l'ancrage de leur usage au sein de nos administrations.

Une transformation radicale des modes d'organisation et de travail visant, notamment, à décentraliser les tâches au moyen de diverses applications et réseaux informatiques pourrait être ainsi obtenue pour le grand bien des citoyens et des opérateurs économiques qui se verraient ainsi mieux servis par les instances administratives dont ils viendraient à solliciter les services.

C'est pourquoi ces dernières doivent impérativement repenser leurs modes de fonctionnement et d'organisation de façon à servir les citoyens de manière mieux appropriée, notamment à travers la mise «en ligne» de certaines de leurs prestations.

Ces mises «en ligne» permettraient d'établir des espaces de communication indépendants de la localisation physique, et aux citoyens concernés de disposer de la prestation ou de l'information sollicitée n'importe où et n'importe quand. Cela permettrait à l'administration de servir du mieux possible les citoyens, de garantir une certaine transparence, mais aussi de stocker en toute sécurité les données.

C'est une action qui ne peut, bien entendu, être envisagée sans recours à des compétences parfaitement bien formées aux traitements informatiques, sachant exploiter du mieux possible les équipements et logiciels informatiques disponibles ou à acquérir.

En effet, alors que l'utilisation des TIC se généralise, force est de constater que sur le terrain les investissements effectués dans ce domaine ont malheureusement révélé un certain nombre d'insuffisances imputables à la conjonction de l'absence de formations adéquates et au manque de procédures claires en matière d'applications informatiques.

Les équipements informatiques sont de ce fait devenus des objets de décor ou de loisir (jeux) dans de nombreuses administrations. Le projet est si important qu'il peut évidemment faire l'objet d'un débat auquel prendraient part les principaux acteurs sociaux, et bien entendu les promoteurs intéressés par une réforme susceptible de stimuler leurs affaires. Mais on peut déjà évoquer quelques pistes de travail qui pourraient être prises en considération dans le cadre d'un projet de mise à niveau.

A cet égard, il est nécessaire d'établir des standards de qualification détectant les exigences adéquates de chaque poste ou chaque fonction permettant d'acquérir des compétences nécessaires pour le bon fonctionnement de ces tâches. Pour avancer et garantir la réalisation de cet objectif, une technique particulière doit être utilisée pour le processus de préparation et de développement. On pourrait à ce titre suggérer de préparer les employés qui ont un minimum d'aptitudes aux certificats de maîtrise (certificat ICDL, CISCO, Micro-Soft, Oracle...) qui leur permettront d'accéder à un niveau de connaissance pour une meilleure maîtrise des TIC.

Les administrations qui auront fait l'effort de faire accéder leurs employés à ce type de certification auront à l'évidence plus de facilités à tirer avantage des TIC et à s'organiser en conséquence. C'est pourquoi il est urgent que les autorités publiques concernées travaillent à la résolution de cette question fondamentale de l'entrée de nos administrations dans l'ère du numérique en misant sur la formation des ressources humaines qui, du reste, n'attendent que ce geste pour améliorer à la fois leur savoir-faire et leurs revenus qui, généralement, suivent les niveaux de qualification.

Les responsables d'administrations qui s'impliqueraient dans ce type de formations qualifiantes auront tout à gagner, étant conscients que la qualité des prestations administratives dont ils ont la charge repose essentiellement sur les niveaux de qualification et de motivation de leurs ressources humaines, et s'il y a défaillance à ces niveaux bien précis, l'injection de ressources matérielles n'a de chance de produire que des résultats dérisoires.

*Djamila Fernane : maître assistante en sciences économiques Université de Tizi Ouzou*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Les polonais misent sur le bâtiment algérien</b>		

*Après une absence qui a duré près de deux décennies, les entreprises polonaises reviennent en Algérie. Jaroslaw Jaroszewicz, chef du service de la promotion du commerce et de l'investissement de l'ambassade de Pologne à Alger, est convaincu que les deux pays ont tout à gagner en travaillant directement.... Sans intermédiaires.*

*Le Quotidien d'Oran : Les compagnies polonaises reviennent peu à peu après une «éclipse» qui a duré près de 20 ans. Qu'est ce qui justifie ce retour et est ce que vous pensez que le marché Algérien est devenu attractif ?*

Jaroslaw Jaroszewicz : Merci pour la question. Je tiens tout d'abord à remercier votre journal avec lequel nous maintenons des relations assez suivies.

Vous dites dans votre question que la Pologne s'est éclipsée pendant une vingtaine d'années et que nous souhaitons revenir en Algérie. Il y a une grande part de vérité dans cette question. C'est clair ! Mais d'un autre côté nous n'avons jamais vraiment déserté l'Algérie. Depuis des années, plus précisément depuis une dizaine d'années, la Pologne participe régulièrement à différentes foires en Algérie.

Je comprends la portée de votre question mais je vous dirai que lorsque l'Algérie a recouvré son indépendance en 1962, la Pologne a répondu présente, dès les premiers jours. Nous avons convié chez nous les combattants Algériens pour les soigner et pour leur apporter de l'aide. Aux jeunes, nous avons ouvert nos universités.

A partir des années 1960 il existait déjà une diaspora Algérienne en Pologne. Parallèlement à cela, compte tenu de la proximité, non pas géographique, mais du système politique qui résidait dans l'économie dirigée, il y a eu une collaboration intense entre la Pologne et l'Algérie. Beaucoup d'ingénieurs, de médecins et d'enseignants polonais étaient venus en Algérie avec leurs familles. Le capital laissé en Algérie par ces polonais a apporté ses fruits. La Pologne était présente en Algérie durant une trentaine d'années.

Durant les années 1990, il y a eu deux phénomènes importants. Du côté Algérien d'abord. C'est la période difficile, je pense à la décennie noire qui était extrêmement difficile pour les entrepreneurs étrangers, vous en conviendrez avec moi. Des sociétés Polonaises ont quitté l'Algérie parce que les employés étaient avec leurs familles et leurs enfants.

On ne va pas s'étaler la-dessus mais le contexte traumatisant était évident. De l'autre côté, la Pologne avait des objectifs à réaliser. C'était d'intégrer l'Union Européenne et de réussir sa transformation économique, à savoir d'un marché dirigé et centralisé vers un marché libre. Cette transition s'est très bien déroulée. Je pense que la Pologne est le plus grand pays de l'Europe centrale et de l'Est, ce qu'on appelle PECO, est un exemple dans cette transformation.

Cette dernière ne s'est bien évidemment pas faite du jour au lendemain. Cela a duré près d'une vingtaine d'années. Il faut dire aussi qu'il y a eu beaucoup de facteurs qui ont favorisé ce changement et cette réussite.

La Pologne est un pays millénaire. La pensée entrepreneuriale dans notre pays n'est pas nouvelle. Ce n'est pas parce que nous étions un pays socialisé à partir de 1945 que les gens ont arrêté de faire des affaires. Il y a une tradition aussi bien dans la production, dans la recherche scientifique que dans le commerce. Le système dirigiste ne nous a pas empêchés de nous développer.

Nous avons lutté pacifiquement avec les organisations ouvrières et une fois sur la trajectoire des transformations, nous avons fait vite, ce qui n'est malheureusement pas le cas de l'Algérie. La transformation en Algérie perdure, parfois traverse des vagues, d'autres fois se dirige vers la libéralisation du marché et une fois c'est le contraire.

Une chose est certaine, cela dure depuis longtemps. On ne connaît pas réellement le devenir du monde entrepreneurial en Algérie. Il y a une sphère d'entreprises privées qui se développe mais d'un autre côté le gouvernement tient quand même les rênes d'une grande partie de l'économie nationale.

Ceci dit, pour notre part, 80% du chiffre d'affaires des entreprises Polonaises est réalisé avec les autres pays membres de l'UE. Vous comprenez que c'est un peu logique pour les entreprises Polonaises d'aller vois vers l'Ouest et l'Est et de ne pas trop penser au sud (Sud de la méditerranée, notamment l'Afrique du nord). Mais il ne faut pas non plus occulter qu'il ya une crise en Europe et dans le monde et que personne n'est à l'abri.

L'Algérie s'en sort très bien dans cette zone géographique qui est le Maghreb mais elle n'est pas à l'abri non plus. Donc les sociétés Polonaises, dans cette situation de crise qui touchent ses principaux clients à l'Ouest de l'Europe commence à voir plus loin, c'est-à-dire revenir sur les marchés où elles étaient avant, d'où un regain d'intérêt vers l'Algérie. Mais il ne faut pas également mettre tout sur le dos de la crise. La Pologne a toujours gardé des relations politiques et humaines excellentes avec l'Algérie.

Il existe un fond de confiance et d'amitié sur lequel nos deux pays bâtissent depuis des années et de plus en plus d'entreprises polonaises viennent en Algérie pour trouver des partenariats.

***Q. O.: Le cadre législatif algérien, qualifié par certains de «contraignant» ne vous dérange pas trop ?***

J. J.: Très honnêtement il y a tout de même des différences entre le système économique Algérien et le système libéral en Pologne. Par voie de conséquence il y a des différences dans la gestion des affaires, dans les lois que le gouvernement estime justes à mettre en place. Certaines lois ne sont pas les mêmes que chez nous. A titre d'exemple, nous n'avons pas de règle 51/49%.

Chez nous un entrepreneur est libre de trouver un partenaire et de se mettre d'accord sur le taux de pourcentage dans une société mixte. Ce n'est pas le cas en Algérie. D'un autre côté c'est une loi qui appartient au pays et il faut l'accepter. Moi très honnêtement je dirai que si cette loi (51/49%) ne convient pas à certaines sociétés alors elles peuvent toujours aller ailleurs. On focalise trop sur la loi 49/ 51 alors que même si le capital est partagé de cette manière, la gestion de l'entreprise peut cependant être accordée au partenaire minoritaire.

Cela compense un peu le partenaire minoritaire. Je voudrai aussi attirer votre attention qu'il existe plusieurs lois en Algérie très favorables à l'investisseur étranger et également Algérien. Il existe des aides pour la création d'emplois, pour le transfert de technologies. Il existe également des aides de l'état Algérien au profit des entreprises implantées dans les hauts plateaux, sans parler du grand Sud.

Donc, il y'a beaucoup d'avantages qui sont ignorés et je trouve que les journalistes, en questionnant les hommes d'affaires, focalisent trop sur la question de 49/51 alors que cette règle entre dans un contexte plus large.

***Q. O.: Quels sont les secteurs qui intéressent les Polonais dans notre pays ?***

J. J.: Je dirai que tout nous intéresse. Il n'existe pas un secteur qui ne nous intéresse pas. La Pologne est un pays industrialisé, un pays des services. Quand vous regardez la structure du PIB Polonais vous vous rendez compte que 63% du PIB en Pologne est réalisé grâce aux sociétés qui sont dans le service. 33,5% sont réalisées par des sociétés qui sont dans l'industrie et seulement 3,4% exercent dans l'agriculture.

Notre économie est moderne. La Pologne fournit beaucoup de produits agricoles de base comme des produits transformés. Je cite notamment le lait en poudre Polonais qui est exporté vers l'Algérie dans le cadre des appels d'offre lancés par l'ONIL mais aussi par des sociétés privées.

Vous ne savez peut être pas, mais la Pologne est également un grand producteur de viande bovine « Hallal ». Nous avons aussi des musulmans chez nous. Le marché principal pour cette viande reste la Turquie mais j'espère que très prochainement nous allons commencer des exportations vers l'Algérie parce que tous les certificats de conformité ont été certifiés par les autorités de part et d'autre.

La Pologne n'est pas un pays d'agriculture mais nous sommes très bien placés dans ce secteur.

Ce qui nous intéresse plus particulièrement en Algérie et surtout dans le cadre du « BTI'WEST » ce sont tous les sous-secteurs du bâtiment, c'est-à-dire les constructions métalliques, les ouvrages d'art, le bâtiment dans le sens habitat. On ne cherche pas à concurrencer la Chine car nous on se base sur un rapport de qualité-prix et non pas uniquement sur le prix. Pour nous la balance penche plutôt vers la qualité que vers le prix.

Entre la Chine et les pays de l'Ouest de l'Europe il y a la Pologne. On a un rapport qualité prix très avantageux. Ce qui nous intéresse également c'est le vieux bâti, à savoir la restauration du patrimoine Algérien. Vous savez certainement que la Pologne réalise actuellement des expertises à la Casbah d'Alger notamment le palais du Dey.

Le programme de restauration du patrimoine colonial notamment est grandiose. Selon le programme gouvernemental il y'a 1700 bâtiments à Oran et quelques 12 500 bâtiments à restaurer à Alger.

Lors de la deuxième guerre mondiale, une partie des grandes villes polonaises étaient détruites.

Mais si vous allez aujourd'hui à Varsovie, vous comprendrez l'effort consenti et le savoir-faire déployés par les bâtisseurs Polonais.

***Q. O.: La Pologne a participé avec 5 entreprises au salon BATI'WEST, qu'a organisé la ville d'Oran du 7 au 12 novembre. Qu'attendiez-vous de ce salon ?***

J. J.: En fait, il s'agit d'une dizaine d'entreprises. Les hommes d'affaires Polonais qui ont fait le déplacement à Oran étaient présents sur le stand de la Pologne. Nous considérons la foire comme une plateforme de rencontre pour toute la région. Nous avons vu des clients potentiels, découvert la ville et les opportunités.

Je vous signale que les sociétés Polonaises qui ont participé à ce salon représentent les secteurs de la construction d'aluminium et de verre, la menuiserie en PVC, des différentes branches du secteur BTP, du mobilier urbain, des structures en acier et du vieux bâti.

Je vous donne un scoop, il y a de la marchandise Polonaise qui est vendue dans votre pays dix fois son prix par des intermédiaires d'autres pays de l'Europe de l'Ouest. Ces pays s'approvisionnent en Pologne et vendent à l'Algérie à des coûts exorbitants.

Notre objectif est d'aller directement vers l'Algérie pour, d'un côté, augmenter nos ventes et de l'autre, faire économiser aux Algériens de l'argent.

Je lance un appel aux algériens de sortir un peu des sentiers battus. L'Europe ne s'arrête pas seulement à la frontière Allemande.

***Q. O.: La concurrence fait rage en Algérie entre les compagnies étrangères à cause du programme de développement public doté de plusieurs centaines de milliards de dollars. Pensez-vous être suffisamment concurrentiels pour arracher des parts de marché ?***

J. J.: Ce n'est pas que je le pense, j'ai la certitude. Je vous ai dit au début de notre rencontre tous les « fragments » du secteur du bâtiment nous intéressent. Nous sommes également intéressés par le programme de développement du réseau routier, la nouvelle autoroute, mais aussi toutes les jonctions qui relient les ports et les grandes villes, les ponts, les viaducs, les bâtiments d'utilité publique, les salles de sport, les stades, les hôpitaux.

Nous avons des offres très intéressantes pour la création d'hôpitaux et de cliniques privées, clés en main avec le matériel. J'attends d'un jour à l'autre la visite d'un imminent cardiologue polonais. Cette année à Oran nous avons été, avec le centre mondial de l'ORL, dans le cadre d'un programme de dépistage scolaire. Il y a une collaboration entre les universités qui est actuellement développée. Il y'a beaucoup de secteurs qui nous intéressent et dont j'en suis sûr qu'on peut développer.

L'Algérie est le plus important pays pour la Pologne dans toute l'Afrique du nord. L'importance de l'Algérie a été confirmée au niveau du ministère de l'économie polonais par notamment la décision de financer un programme de rapprochement sur une période de trois ans. Ce programme concerne cinq pays. Il s'agit du Canada, la Turquie, le Brésil, le Kazakhstan et l'Algérie. Cela démontre l'importance que nous accordons à votre pays. Vous voyez que vous êtes pas mal placés.

C'est un programme de promotion et de rapprochement et de partenariat, financé par le ministère de l'économie polonais et qui va débiter pour ce qui est de l'Algérie, à la mi-2013.



Le programme est une suite de manifestations dans le sens de la promotion. C'est-à-dire il y a des foires, des conférences, la réception d'hommes d'affaires, la publicité dans les médias. On financera également des visites de part et d'autre. Cela ne concerne pas seulement les hommes d'affaires mais tous nos partenaires en Algérie.

Cela m'amène à vous dire que depuis quelques années l'Algérie est très présente en Pologne. Je profite de cette occasion pour saluer l'ambassadeur d'Algérie à Varsovie, qui fait un excellent travail depuis quelques années. Il fait un travail de proximité excellent.

Pour moi c'est un ambassadeur hors pair, qui représente très bien l'Algérie en Pologne et qui nous facilite également notre travail en Algérie. On ne peut pas faire la promotion d'un pays dans un seul sens. Moi si je veux promouvoir les entreprises Polonaises ou la Pologne en Algérie je suis obligé de promouvoir l'Algérie en Pologne.

*Z. Mehdaoui*

Support	Liberté	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Visite à Alger du secrétaire d'État du Ministère des AE roumain Consolider la coopération économique</b>		



**L**e secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères roumain, M. Dan Petre, effectuera une visite de travail à Alger du 12 au 14 novembre courant. Le but de la visite est la consolidation des relations bilatérales entre la Roumanie et l'Algérie. Le représentant roumain est porteur d'un message adressé par le Premier ministre de Roumanie, Victor Ponta, à son homologue algérien, Abdelmalek Sellal.

La Roumanie apprécie les efforts déployés par les autorités algériennes, ces derniers années, pour la réforme démocratique, le développement et la diversification de l'économie. Ce qui met l'Algérie dans la position de partenaire important de la Roumanie en Afrique du Nord.

En même temps, les principes de la politique extérieure algérienne, visant le développement de la coopération entre les pays de la région, le renforcement de la sécurité et d'éviter les conflits, sont des objectifs communs qui assurent le cadre nécessaire pour une coopération intensive au niveau bilatéral et international.

À l'occasion de l'anniversaire de 50 ans de relations diplomatiques entre les deux pays, la Roumanie est intéressée à reprendre la tradition de la coopération économique qui a positionné Bucarest, dans les décennies 60 et 70, parmi les premiers partenaires commerciaux de l'Algérie.

De ce point de vue, on vise la reprise, en 2013, des travaux de la "Commission mixte Roumanie-Algérie" qui contribueront à l'identification des nouveaux projets de coopération au profit des deux nations.

Support	Liberté	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Ouyahia à Tlemcen</b> <b>“Le projet Renault est une utopie économique”</b>		

*Pour l'ex-Chef du gouvernement, le constructeur français n'a pas besoin de prendre le risque de réaliser une usine en Algérie “pour faire travailler Mohamed”, dès lors qu'il bat le record des ventes en Algérie actuellement.*

Ahmed Ouyahia, l'ex-Chef du gouvernement et actuel patron du RND, a tenu, en l'espace de 48 heures, trois meetings électoraux à Oran, Tlemcen et Aïn Témouchent, avec le même leitmotiv autour des obligations et devoirs des élus locaux et pour les candidats de son parti un triptyque en forme de règle, à savoir : “Sincérité, solidarité, légalité”.

Ainsi à Oran, à la salle Saâda, s'il évoqua les prérogatives des élus locaux, leurs responsabilités vis-à-vis des citoyens, il abordera également des questions de politique nationale avec une sorte de mise en garde sur certaines menaces qui pourraient plonger “la maison Algérie dans la tourmente”.

C'est le volet économique qui sera évoqué dans ce cadre par l'orateur pour qui “l'embellie financière de ces dernières années supporte le programme quinquennal et permet même de prêter au FMI”.

Mais cette aisance n'est pas définitivement acquise comme il le soulignera. “La crise financière qui touche les pays occidentaux, nous l'avons déjà vécue chez nous et durement. Il faut prendre garde à cela, si le prix du baril de pétrole devait chuter, nous ne devrions pas nous retrouver dans une situation identique.” Toujours sur le plan économique, Ahmed Ouyahia sera sans concessions concernant le projet de réalisation d'une usine Renault en Algérie.

En effet, dans son passage sur la confortable situation financière du Trésor public, l'ex-Chef du gouvernement évoquera les 50 milliards de dollars d'importation qui “créent des emplois et de la richesse dans les autres pays”, et de lâcher : “Ce sont 450 000 véhicules neufs qui sont importés en Algérie alors pourquoi ils viendraient construire ici une usine de voitures pour faire travailler Mohamed ? Ils n'en ont pas besoin puisqu'ils nous les vendent déjà, les voitures !”

Quant à l'objet même du scrutin du 29 novembre, c'est à Tlemcen qu'Ahmed Ouyahia haranguera ses partisans, à la maison de la culture Abdelkader-Alloula, pour les inviter à soutenir haut et fort la participation de son parti au double scrutin. Et de déclarer au sujet de ce vote que cela “va consacrer la démocratie dans notre pays et mettre davantage en exergue la notion de justice sociale en faveur des couches déshéritées à travers le plein exercice des élus engagés dans le vaste processus de développement au niveau de toutes les communes sans exclusive aucune”.

Réitérant son appel “pour un vote massif et un choix en faveur de militants intègres et compétents”, Ahmed Ouyahia dira encore que la mission des futurs élus “se doit d'être sanctionnée par des résultats tangibles sur le terrain au profit d'une vie meilleure pour les citoyens qui n'auront pas à regretter d'avoir glissé le bulletin dans l'urne”.

Il a d'ailleurs beaucoup insisté sur la nécessité pour les élus d'aller vers les zones les plus éloignées afin de pouvoir prendre en charge les préoccupations légitimes des habitants des douars, villages et cités urbaines "sans pour autant lancer çà et là des promesses qui ne peuvent être tenues. Il faut s'en tenir au concret", a-t-il souligné.

Et de conclure son intervention par un soutien appuyé aux réformes du chef de l'État. "Notre parti soutien aujourd'hui plus qu'hier cet ambitieux processus et continuera à œuvrer pour son parachèvement sous la conduite éclairée du président Abdelaziz Bouteflika", a-t-il martelé. Plus tard, le SG du RND a choisi Aïn Témouchent pour dénoncer les pratiques bureaucratiques des collectivités et d'appeler au respect du citoyen et de citer en guise d'exemple certaines pratiques.

"Ces documents officiels qui sont censés être délivrés gratuitement comme les extraits d'acte de naissance 12S qu'on ne trouve pas dans nos institutions officielles et que l'on achète au prix fort chez le buraliste du coin sont le meilleur exemple d'une mauvaise foi des élus envers leurs administrés." Pour ce qui est des élus, l'orateur rassurera plus loin ses candidats menacés de retrait de confiance. "Le nouveau code communal protégera les maires.

Il n'y aura plus de retrait de confiance à la légère", dira-t-il. Les élus auront toute latitude de se pencher sur le développement de leur municipalité dans le cadre de l'encouragement de la promotion de l'investissement, finira-t-il par déclarer, non sans hésiter à encourager les jeunes à s'investir et ne pas attendre la rente.

*D. LOUKIL/ B. ABDELMADJID/M. LARADJ*

Support	Le Soir d'Algérie	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>15e conférence internationale contre la corruption La présidente du Brésil réclame plus de régulation et de transparence dans la finance mondiale</b>		

**S**ans le contrôle efficace de ces flux, nous sommes exposés à toutes sortes de manipulations, avec de graves conséquences pour l'emploi et le revenu de tout le monde et surtout des pays et des secteurs les plus pauvres», a déclaré Mme Rousseff devant des centaines de représentants de gouvernements, mouvements sociaux et entreprises de 130 pays.

«Depuis le début de la crise économique et financière de 2008 (...), la clameur pour plus de transparence et pour une régulation plus efficace des flux financiers internationaux a pris de l'ampleur», a souligné la présidente brésilienne en rappelant «l'importance du montant de ces flux» qui se chiffre «en milliards de dollars», ce qui représente «un défi énorme pour les contrôler».

Créée il y a 25 ans, cette conférence biannuelle sur la corruption a réuni 1 500 participants. Le président de la conférence a appelé «à obtenir des résultats concrets» pour que «la corruption et la violation des droits de l'homme et de la dignité soient inacceptables» dans toutes les sociétés. Huguette Labelle, présidente de Transparency International, ONG de lutte contre la corruption, a qualifié la corruption de «menace centrale contre l'humanité».

«La corruption détruit des vies, détruit des communautés, alimente des guerres civiles et détruit des pays». La conférence se déroule au Brésil, un pays qui vient d'adopter deux lois considérées comme exemplaires dans la lutte anticorruption : celle de l'accès à l'information publique et celle qui interdit de fonction électorale toute personne condamnée en justice. Par ailleurs, le Brésil suit actuellement avec attention un procès très médiatisé, entamé début août par la Cour suprême, qui a reconnu coupables de corruption des proches de l'ancien président Lula (2003- 2010). «Au Brésil, la prévention et le combat contre la corruption sont des pratiques d'Etat», a assuré Mme Rousseff.

### **La 16e édition aura lieu en Tunisie en 2014**

La 15e Conférence internationale contre la corruption réunit des acteurs de tous les secteurs : gouvernements, ONG, entreprises, société civile, etc. Le grand thème de l'édition de cette année a été la collaboration entre les parties prenantes : «Lutter contre la corruption en mobilisant et en connectant tous les acteurs.»

Cinq thèmes ont fait l'objet de conférences et d'ateliers : «Cesser l'impunité» ; «Une gouvernance plus saine pour gérer le changement climatique» ; «Prévenir les flux illégaux de capitaux» ; «Comment réaliser une transition politique qui mène un gouvernement stable et transparent» ; «La corruption dans le sport». C'est en Tunisie qu'aura lieu, en 2014, la 16e Conférence internationale contre la corruption (IACC), selon un communiqué de la présidence du gouvernement provisoire, rendu public mercredi 7 novembre.

A noter que la Tunisie a participé à la 15e édition de l'IACC à Brasilia avec une délégation qui comprenait aussi des représentants d'associations et de la société civile, et où le ministre tunisien chargé de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption a présidé un atelier de travail sur «La lutte contre les flux financiers illicites : entrave au développement économique des nations».

*Djilali Hadjadj*

Support	L'Expression	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Jean-pierre Raffarin le 24 novembre à Alger Plusieurs dossiers économiques à ficeler</b>		

*Côté français l'on privilégie de s'entendre sur un maximum de points*



*«Monsieur Algérie» est mandaté de plus belle pour continuer le travail d'approche entamé lors du règne de Sarkozy.*

**A** un peu plus d'un mois de sa visite d'Etat en Algérie, le président français, François Hollande, dépêche Jean-Pierre Raffarin, pour finaliser quelques dossiers d'investissement dont celui du projet d'usine Renault. L'on estime, cependant, peu probable l'aboutissement des tractations franco-algériennes sur le chapitre Renault, avant la visite de Hollande.

Toujours est-il que les choses semblent aller bon train des deux côtés de la Méditerranée quant à la volonté d'asseoir un réel partenariat tous azimuts. Jean-Pierre Raffarin ou «Monsieur Algérie», soit le représentant personnel du prédécesseur de Hollande pour les dossiers Algérie, est donc mandaté de plus belle pour continuer le travail d'approche entamé lors du règne de Sarkozy.

Il lui incombe désormais de superviser, pour le compte du gouvernement français, les négociations sur les projets d'investissement lourds engagés par de grands groupes français dans notre pays, à l'instar de Renault, Total ou Lafarge.

Le dossier Renault pourrait donc ne pas être prêt pour la signature définitive lors de la visite du président français. A priori, côté français l'on privilégie de s'entendre sur un maximum de points dans l'accord. Côté algérien, on se veut plus optimiste: «La visite de François Hollande aura lieu dans 40 jours. D'ici là, beaucoup de choses auront changé et les dossiers vont évoluer», explique une source algérienne au fait de la question. Cette attitude confiante des Algériens ne cacherait-elle pas un recul sur quelques conditions ayant été préalablement posées avant la signature de tout accord?

Au vu de l'intérêt grandissant que porte la partie algérienne au projet du constructeur français, d'aucuns prédisent que les négociateurs algériens lâcheront du lest. L'on évoque à ce propos des concessions importantes côté algérien, y compris sur l'exclusivité de cinq ans. Cet avis ne fait cependant pas l'unanimité au sein de la classe politique algérienne.

Ainsi, l'ex-Premier ministre et actuel patron du RND, Ahmed Ouyahia, croit que le projet Renault en Algérie est une pure lubie. «Le constructeur français n'a pas besoin de prendre le risque de réaliser une usine en Algérie ``pour faire travailler Mohamed``, dès lors qu'il bat le record des ventes en Algérie actuellement», a, en substance, déclaré Ouyahia dans la foulée de ses meetings électoraux.

Un Ouyahia très sûr de lui, d'autant qu'il est à l'origine de la fameuse loi des 49-51% sur laquelle semble buter le projet Renault en Algérie. En attendant, et certainement sur ordre de son P-DG, Carlos Ghosn, Renault tient la dragée haute et affiche une attitude détachée en donnant l'impression de vouloir reporter aux calendes grecques l'échéance de son implantation en Algérie.

L'escale de Raffarin à Alger marquera certainement l'épilogue du ballet diplomatique français à Alger.

Paris et Alger n'auront alors plus qu'à peaufiner les derniers préparatifs de la visite d'État du président français. Un déplacement qui suscite beaucoup d'attentes et d'espoir des deux côtés de la Méditerranée.

*Salim BENALIA*



Support	L'Expression	Date	12 Novembre 2012
Titre	<b>Formation professionnelle et technique Des experts britanniques à Alger</b>		

*Une délégation d'entreprises britanniques spécialisées dans l'enseignement et la formation professionnelles se rendra à Oran et à Alger du 19 au 23 novembre prochain, selon un communiqué de l'ambassade britannique à Alger.*

La même source a précisé que cette visite intervient dans le cadre du programme britannique en matière d'échanges dans le domaine du commerce et de l'éducation entre le Royaume-Uni et l'Algérie. La délégation sera conduite par Matthew Anderson, le directeur exécutif de TVET UK (Organisme de Commerce britannique pour la formation professionnelle) et accompagné par la présidente du Conseil d'affaires algéro-britanniques (Abbc), Lady Olga Maitland.

La délégation est composée de trois universités régionales (Cambridge Regional Colleege, Edinburgh Colleege et Loughborough Colleege), Cambridge ESOL et Eagle Scientific. S'exprimant avant cette visite, l'Ambassadeur britannique, Martyn Roper, a déclaré que «les entreprises les plus performantes placent toujours la formation et le développement au coeur de leurs activités.

Cette délégation est composée de chefs de file dans le domaine, offrant tous des produits de formation d'excellente qualité qui, on le sait, susciteront un intérêt réel chez les entreprises et les institutions dynamiques en Algérie. Je me réjouis de leur visite, et je suis impatient de renforcer les relations entre le Royaume-Uni et l'Algérie dans le domaine de la formation et du développement professionnels». Le secteur de l'éducation et de la formation au Royaume-Uni jouit d'une formidable réputation d'excellence.

Le Royaume-Uni offre une large gamme de formations en entreprise et en gestion afin de fournir aux individus les compétences dont ils ont besoin pour assurer le succès dans leur vie professionnelle et devenir des employés qualifiés.

Les qualifications professionnelles du Royaume-Uni sont reconnues au niveau international et les entreprises britanniques sont expertes en matière de fourniture de savoir-faire et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des écoles et des universités.

Le Royaume-Uni est un leader mondial dans le développement de partenariats entre l'éducation et les entreprises pour adapter l'enseignement et la formation que le pays fournit aux compétences dont l'industrie a besoin.

Notons, enfin, que Tvet UK ([www.tvetuk.org](http://www.tvetuk.org)) est une organisation, basée à Londres, qui s'occupe spécifiquement de l'enseignement technique et professionnel et la formation de développement professionnel.

Support	L'Expression	Date	13 Novembre 2012
Titre	<b>Economie, sahel et mémoire Medelci explique les objectifs de Hollande à Alger</b>		



*Cette visite constitue une opportunité pour arrêter les objectifs au titre des cinq années à venir  
La visite du président français devrait arrêter les objectifs de la coopération avec l'Algérie pour  
les cinq années à venir.*

**L**a visite du président français prévue en décembre, devrait, selon le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, «constituer une opportunité de faire le bilan de ce qui a été réalisé entre 2007 et 2011 et d'arrêter les objectifs pour les cinq années à venir». Le ministre s'exprimait dans un entretien accordé au magazine Jeune Afrique qui consacre un dossier à l'Algérie dans sa livraison de cette semaine parue dimanche.

Le plan qu'évoque Medelci concerne de nombreux domaines dont l'économie. Mourad Medelci a commencé par indiquer que, durant ces dix dernières années, l'Algérie a subi de profondes mutations. Il rappelle ses discussions antérieures avec son homologue français, Laurent Fabius, auprès duquel il a affiché ses ambitions.

Il souligne qu'il est tombé d'accord avec Fabius sur la nécessité de mettre en cohérence les atouts des deux pays. Medelci renouvelle l'appel aux entreprises françaises d'investir en Algérie. Il explique qu'elles ont l'avantage de connaître le marché et la réglementation, les ressources humaines et les capacités logistiques du pays.

D'autres arguments sont mis en avant comme les moyens financiers que l'Algérie met au service de son développement et de l'émergence de son économie. Le ministre prend acte du fait que la coopération entre Alger et Paris est très dense et qu'elle couvre divers secteurs qui vont de l'éducation à la santé, en passant par l'environnement. Un bilan de ce qui a été réalisé entre 2007 et 2011 sera établi lors de la visite du président français.

Selon le ministre des Affaires étrangères, cette visite constitue aussi une opportunité pour arrêter les objectifs au titre des cinq années à venir.

Au-delà de la coopération bilatérale qui s'étend au domaine militaire, Abdelaziz Bouteflika et François Hollande ne perdent pas de vue le fait que ce déplacement intervient dans une conjoncture marquée par les conséquences de la crise libyenne et de la situation dans la bande sahélo-saharienne, particulièrement au Mali.

C'est suffisant, selon Medelci, pour donner à cette visite «un cachet éminemment politique». Dans un entretien à Jeune Afrique, Medelci affirme que les divergences entre l'approche algérienne et l'approche française sur le problème malien «ont été exagérées». Selon lui, «il n'y a aucune ambiguïté sur notre volonté commune de combattre le terrorisme et la criminalité transnationale».

Le ministre reconnaît seulement quelques nuances dans la qualification des protagonistes de ce conflit. Il affirme que depuis l'indépendance du Mali, les Touareg ont eu maille à partir avec le pouvoir central de Bamako. De plus, les cinquante dernières années ont été marquées par une succession de rébellions et les Touareg ne sauraient être mis sur un même pied d'égalité que les terroristes et les narcotrafiquants. Il rejette toute négociation sur l'intangibilité des frontières et l'unité territoriale du Mali.

Le ministre rappelle d'autres positions de l'Algérie qui «n'est pas convaincue qu'une solution exclusivement militaire mènerait le Mali à la paix et à l'unité». Medelci préfère que la voie militaire soit orientée vers la lutte contre le terrorisme tout en l'accompagnant d'un dialogue entre protagonistes maliens.

Même si la question ne figure pas à l'ordre du jour, la visite de Hollande pourrait comporter un volet ayant trait à des discussions sur les questions mémorielles. Cela est de nature à «créer les conditions favorables à une réappropriation de notre mémoire», selon le ministre. Il affirme que «ces questions n'intéressent pas uniquement les gouvernements, mais aussi les opinions publiques». Il continue par confier ceci: «Nous n'avons jamais perdu espoir, même au plus fort des malentendus avec Paris.»

En plus de ces dossiers, le ministre est revenu sur l'UMA. Il réfute la thèse selon laquelle sa paralysie est due à la question du Sahara occidental, ajoutant que des fonctionnaires des cinq pays travaillent pour préparer un sommet de cette institution.

*Ahmed MESBAH*

Support	L'Expression	Date	13 Novembre 2012
Titre	<b>ALGÉRIE-MALAISIE</b> <b>Un forum d'affaires en février prochain</b>		

*La Malaisie, un «tigre» dans la croissance du Sud-Est asiatique.*

Un forum regroupant des chefs d'entreprise et hommes d'affaires algériens et malaisiens, qui se tiendra début février prochain à Alger, est en préparation,» a déclaré hier matin à la presse, le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication. Moussa Benhamadi.

La préparation de cette rencontre économique définira de nouveaux projets d'investissements liés aux infrastructures construites selon des normes écologiques, a expliqué le ministre lors d'un point de presse résumant la rencontre avec le ministre malais de l'Energie, des Technologies vertes et de l'Eau, Dato Sri Peter Chin Fah Kui.

Cette équation de l'entretien qui a eu lieu entre les deux ministres à Alger souligne, si besoin est, «l'importance des relations actuelles et à venir entre les deux pays. Le forum qui se déroulera au cybercafé de Sidi Abdellah, sera l'occasion de profiter de l'expérience malaisienne en matière des technologies qui respectent l'environnement» a affirmé le ministre Chin Fah Kui qui animait également ce point de presse. Il permettra aussi, a précisé de son côté Benhamadi, aux hommes d'affaires algériens de bénéficier des techniques dans le domaine, notamment de la «communication, de la construction et du bâtiment» de ce pays.

Ce forum s'inscrit dans la continuité de la commission mixte algéro-malaisienne dont les travaux préparatoires de réflexion avaient été lancés en mai dernier en se focalisant sur les techniques de construction écologique, les technologies vertes et les énergies renouvelables.

Cette approche, qualifiée d'«innovante» et axée sur les technologies vertes, sera abordée entre les chefs d'entreprises et hommes d'affaires pour les projets de construction de cyberparcs à Oran, Annaba et Ouargla, selon des normes écologiques, a souligné Benhamadi. De son côté, le ministre malaisien a salué les démarches entreprises par l'Algérie visant à intégrer de plus en plus l'aspect écologique dans l'aménagement du territoire.

«Il existe une réelle ambition algérienne d'introduire l'approche environnementale dans la réalisation de nouveaux projets d'infrastructures et l'expérience de la Malaisie pourra apporter un plus aux initiatives algériennes», s'est félicité Chin Fah Kui.

La Malaisie, «tigre» de la croissance du Sud-Est asiatique, est considérée comme un pays «leader» dans le domaine des énergies renouvelables et écologiques et une référence dans le tourisme vert qu'elle pratique.

*Abdelkrim AMARNI*

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	11 Novembre 2012
Titre	<b>Rencontre wali-investisseurs Un conclave pour booster les grands projets de la wilaya</b>		

*Trois grandes annonces ont été faites par le wali lors de sa rencontre avec les investisseurs et les promoteurs, tenue hier à l'hémicycle.*

**1**. Un nouveau mode de gestion sera mis en place pour le mégaprojet de la modernisation de la ville d'Oran. 2. Une dizaine de projets LPA et autant de chantiers d'investissement CALPIREF seront lancés en bloc à brève échéance. 3. La wilaya d'Oran a reçu le plein aval du gouvernement pour le projet de la ville nouvelle (projetée du côté de Tlélat), assorti même d'un «OK» pour en faire la plus belle ville algérienne «postindépendance».

La réunion convoquée par le chef de l'exécutif, centrée sur le thème de l'investissement et de la promotion immobilière, a fait salle comble. Tous les promoteurs et investisseurs connus sur la place d'Oran, mais également des opérateurs issus des autres régions du pays et de l'étranger, ont répondu présents. Il y avait également des BET, des entrepreneurs BTPH, des architectes, paysagistes et urbanistes, des patrons d'entreprises privées de divers créneaux, etc. L'équipe composant l'exécutif, elle aussi, était au grand complet.

Pourquoi tant de monde et quelles étaient la portée et l'objectif de ce rendez-vous ? «Nous voulons aller de l'avant, tous ensemble, en matière de promotion immobilière et d'investissement, qui forment le pivot du développement local.

Je veux, à partir de cette tribune, vous rendre des comptes, un an après vous avoir réunis, ici même, où je me suis engagé auprès de vous sur un ensemble de points, dont la mise à niveau de l'investissement à Oran», a résumé Abdelmalek Boudiaf. Ce dernier a reconnu, en termes exprès, s'être un peu précipité en avançant, au départ de son plan d'action, une échéance de «six mois» pour la mise à niveau de l'investissement. «Je me rends compte, aujourd'hui, qu'il nous faudra davantage de temps pour parachever le processus de mise à niveau, en fait jusqu'à 2 ans et demi, voire 3 ans», a affirmé le wali.

Pour donner une idée sur l'ampleur du travail qui reste à faire, il a indiqué dans la foulée que 11.000 habitants dans des logements fraîchement réalisés ou en cours de l'être doivent être branchés aux réseaux d'énergies domestiques, notamment, tout en déplorant au passage le faible taux de gazéification (moins de 50%) dans la wilaya, qui dispose paradoxalement du 2ème port à hydrocarbures dans le monde, celui d'Arzew.

Abordant l'incontournable dossier de la modernisation d'Oran, qui s'articule autour de 31 projets structurants, le wali a indiqué, à grand trait, qu'un nouveau mode de gestion sera instauré. Sans s'attarder là-dessus, il a laissé entendre que les investisseurs et les promoteurs ainsi que tous les intervenants dans le circuit seront associés d'une manière ou d'une autre à la gestion de ce dossier autant stratégique que complexe. Il faut noter que l'organigramme de gestion de ce dossier est basé jusque-là sur une configuration simple et mono-axiale, qui consiste en un comité de pilotage très restreint.

Il est clair néanmoins que l'intention du concepteur de la modernisation d'Oran est d'élargir autant que faire se peut la base consultative à tous les Oranais, administrateurs, professionnels comme simples citoyens, «car l'ambition d'une ville, ce sont ses enfants qui la portent et non pas les organismes étatiques, qui eux s'occupent des équipements dits publics, la route, l'énergie, etc.»

## UN NOUVEAU TERRAIN POUR LA NOUVELLE VILLE

Faisant rappeler que la contrainte du foncier, qui constituait -à tort ou à raison- une pierre achoppement devant l'investissement, ne se pose plus après le portefeuille foncier recouvert à la faveur d'un processus administratif enclenché il y a deux ans, le chef de l'exécutif local a fait savoir, un peu près dans le même contexte, qu'«un nouveau choix de terrain a été fait, sur directives des instances centrales, pour l'implantation de la ville nouvelle» ; projet pour lequel des bureaux d'études super-spécialisés seront désignés, conformément aux instructions du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, données lors de sa dernière visite sur site, à la tête d'une forte délégation ministérielle.

Après avoir «surfé» à travers divers sujets, le wali est entré dans le vif du sujet : le Calpiref. Ainsi, le wali a-t-il alterné le message sensibilisateur et les formules d'injonctions pour inciter les heureux bénéficiaires d'actes de concession de foncier à passer à l'action en commençant la matérialisation de leurs projets, sous peine d'annulation.

A plus forte raison que le circuit a été largement débureaucratisé, a-t-il ajouté en substance, par l'allègement des procédures, la mise en place d'un guichet unique, la réduction du délai de délivrance du permis de construire, entre autres dispositions.

«Nous seulement je vous accorde un foncier pour donner corps à vos projets, je vous prête main-forte dans toutes les démarches mais, bien mieux, je suis prêt à vous aider avec les banques. Mais qu'une chose soit claire, en mon temps, du moins, la wilaya d'Oran ne se gère pas de l'extérieur».

Il y a lieu de rappeler que 28 premiers actes de concession ont été octroyés dernièrement par le Calpiref, matérialisés dans des projets d'investissements, de promotion immobilière et de réalisation de programme de logements de type public aidé (LPA).

Sur 525 dossiers d'investissement introduits depuis la création du Calpiref, 185 arrêtés d'accords ont été produits dont 105 arrêtés de concessions en cours d'élaboration. Le portefeuille foncier affecté à ces 28 projets devant relancer l'investissement local dans divers secteurs d'activités économiques à forte valeur ajoutée est évalué à 125 hectares, répartis sur plusieurs zones d'activités de la wilaya.

*Houari Saaïdia*